

**CELTEX inc.** \$\$\$  
 SPÉCIAL  
 PORTATIF  
 PT 500  
 ACTIVATION AVEC BATTERIE,  
 CHARGEUR ET ÉTUI  
 497-2999  
 BUREAU:  
 622-6907

## Clark veut consulter tout le monde, sauf le Bloc et le Reform Party

GILLES PAQUIN  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Même s'il se dit prêt à consulter tous les députés élus au Québec, les autres assemblées législatives, les autochtones et divers groupes représentatifs, Joe Clark n'a jamais songé à faire une place au Bloc québécois et au Reform Party au sein du comité parlementaire sur la constitution.

C'est l'aveu étonnant qu'a fait hier le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark à la sortie de la Chambre des communes peu après avoir rejeté l'idée de mettre sur pied une assemblée constituante. Le gouvernement cherche une méthode originale, a-t-il indiqué.

«Nous voulons prendre ce qu'il y a de mieux dans le système parlementaire et ce qu'il y a de meilleur dans la formule de l'Assemblée constituante ou dans les autres propositions populistes», a déclaré M. Clark.

Cette formule mitoyenne pourrait, par exemple, prendre la forme d'un groupe de discussion comprenant des leaders autochtones ou des personnes reconnues par ces peuples, a expliqué M. Clark. Ce moyen de consultation ne vise pas que les autochtones, mais rien n'est encore décidé, a-t-il dit.

Le nouveau comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, qui prendra la relève de celui dirigé par le sénateur Gerald Beaudoin et le député Jim Edwards, doit rencontrer les parlementaires des assemblées législatives et rejoindre le plus de gens possible, a ajouté M. Clark.

«Il doit conduire à deux choses: premièrement susciter un débat public en profondeur et, deuxièmement, s'assurer que le résultat final a des chances raisonnables de déboucher sur le renouvellement de la fédération», a souligné le ministre.

### Le pays réel

«Si ce comité se veut représentatif du pays réel il ne peut exclure le Bloc québécois et le Reform Party. Il doit notamment tenir compte de la majorité souverainiste de l'électorat du Québec», a répliqué le leader parlementaire du Bloc, M. Jean Lapierre.

Le nouveau comité parlementaire annoncé dans le Discours du trône n'a pas encore été formé, mais le Bloc entend y réclamer une place comme le prévoit un nouveau règlement de la Chambre des communes.

S'il admet que son groupe politique ne vise pas à réformer la fédération canadienne, M. Lapierre soutient qu'il doit faire entendre la voix du Québec réel et surtout, dire que la souveraineté demeure une option véritable.

«Nous voulons participer à ce comité tout autant que le Parti égalité et le Parti libéral du Canada l'ont fait à la Commission Bélanger-Campeau. Nous voulons les faire profiter de notre gros grain de sel», dit-il.

Visiblement pris au dépourvu par cette requête, Joe Clark a avoué qu'il n'avait pas songé à la présence du Bloc et du Reform. Plutôt que de répondre davantage aux questions des journalistes, il a décidé de battre en retraite en disant qu'il voulait consulter ses collègues.

## Le Japon fait des excuses aux prisonniers canadiens de la Deuxième guerre

### Les victimes accueillent avec amertume le geste du premier ministre nippon

RICHARD HÉTU

Les Québécois qui ont été traités avec brutalité par les Japonais pendant la Deuxième guerre mondiale ont accueilli avec amertume les excuses que le premier ministre du Japon a présentées au Canada hier pour les atrocités commises par son pays il y a plus de 40 ans.

«Ces excuses arrivent trop tard, et ne diminuent pas les souffrances que j'ai connues, pas plus qu'elles ne compensent le travail d'esclave que j'ai fait pendant mes années de prisonnier de guerre», a déclaré Lawrence Rattie, un des 1672 soldats canadiens qui ont été capturés par les Japonais, le 25 décembre 1941, à Hong Kong. Le calvaire de ce citoyen de Dorval, de même que celui de ses compatriotes qui ont survécu à un véritable goulag, a pris fin en 1945.

Denzil Firth, le président de la section québécoise de l'Association des prisonniers de guerre de Hong Kong, a soutenu que le gouvernement japonais devra faire beaucoup plus pour satisfaire les membres de son groupe. «S'ils veulent vraiment prouver qu'ils sont désolés, je pense qu'ils devraient nous payer», a dit le citoyen de Québec.

L'Association des prisonniers de guerre de Hong Kong demande depuis plusieurs années au gouvernement japonais une compensation monétaire pour les souffrances de ses 580 membres. Mais les Japonais estiment avoir été déchargés de cette responsabilité au début des années 1950 en vertu d'un paiement de quatre millions au Canada.

**Souffrances «insupportables»**  
Le premier ministre du Japon,



Le premier ministre du Japon, Toshiki Kaifu (à droite), a présenté ses excuses à son homologue canadien, Brian Mulroney, «pour les souffrances et la douleur insupportables causées par l'État japonais aux Canadiens qui ont vécu en captivité durant la Deuxième guerre».

Toshiki Kaifu, a présenté ses excuses au Canada après un entretien privé à Tokyo avec son homologue canadien, Brian Mulroney.

En conférence de presse, M. Kaifu a déclaré: «J'ai exprimé mes excuses pour les souffrances et la douleur insupportables causées par l'État japonais aux Canadiens qui ont vécu en captivité».

M. Mulroney s'est réjoui de la déclaration de M. Kaifu. «Elle sera notée et, je suis sûr, appréciée par les familles affectées, comme elle a été notée et appréciée par le gouvernement du Canada», a déclaré le premier ministre.

La réaction de M. Mulroney n'a pas davantage été prise par les anciens prisonniers de Hong Kong. «Il est très content, mais il n'était pas là. Il n'a pas vécu ce que nous avons vécu», a déclaré M. Firth, 69 ans.

Pas moins de 1975 Canadiens ont défendu les couleurs de leur drapeau à Hong Kong lors de la Deuxième guerre mondiale. Près de la moitié d'entre eux faisaient partie du régiment Royal Rifles de Québec.

Avant que les Canadiens ne déposent les armes devant des Japonais supérieurs en nombre, le 25 décembre 1941, 303 d'entre eux ont perdu la vie. Les autres ont

été envoyés dans des camps de prisonniers de Hong Kong ou de Tokyo, où ils ont été forcés de travailler sur des chantiers maritimes ou dans des mines de charbon.

### «Comme des esclaves»

«Ce fut une période fort ardue», a déclaré Roger Cyr, le secrétaire-trésorier de l'Association des prisonniers de guerre de Hong Kong, qui est originaire de la Gaspésie. «Surtout parce que nous n'avions pas assez à manger. Ceci a causé toutes sortes de maladies. De plus, on nous a fait travailler comme des esclaves. Et on nous battait à tous les jours, à coups de crosse de carabine, à coups de pied et à coups de poing.»

M. Rattie a pour sa part déclaré: «C'était l'enfer sur terre. Surtout dans les mines de charbon. Les conditions étaient intolérables. Nous étions un mille et demi sous la terre et nous travaillions par des températures de 125 degrés.»

Un total de 264 Canadiens sont morts dans les camps japonais.

Malgré les événements d'hier, l'Association des prisonniers de guerre de Hong Kong n'a pas perdu tout espoir d'obtenir une compensation financière du Japon.

En août prochain, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies doit en effet se prononcer sur la demande de compensation de 20 000 prisonniers de guerre du Canada, des États-Unis, des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ceux-ci réclament 20 000\$ chacun du Japon, soit environ quatre milliards américains au total.

«Je n'ai rien contre la génération actuelle de Japonais, a déclaré M. Firth. Mais je ne pardonnerai jamais aux Japs de l'époque.»

## Jacoby dénonce l'obstruction des ministères de Ryan et Rémillard

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, blâme trois ministères du gouvernement qui, par leur manque de collaboration, nuisent au bon déroulement de ses enquêtes.

Me Jacoby entend d'ailleurs créer un précédent en déposant dans les prochains mois un rapport spécial à l'Assemblée nationale pour dénoncer les difficultés créées par ces trois ministères.

Ces ministères sont ceux de la Sécurité publique, des Affaires municipales, tous deux dirigés par le ministre Claude Ryan, et celui de la Justice, à la tête duquel on retrouve M. Gil Rémillard.

«Pour enquêter sur des plaintes, il nous faut connaître les motifs pour lesquels l'administration a décidé d'agir de telle ou telle façon. Or il est impossible d'obtenir les documents requis et les motifs de la part de ces trois mi-

nistères», a déploré Me Jacoby hier alors qu'il témoignait devant une commission parlementaire.

Selon le Protecteur, «les citoyens ne pourront pas obtenir justice car je ne peux compléter mes enquêtes».

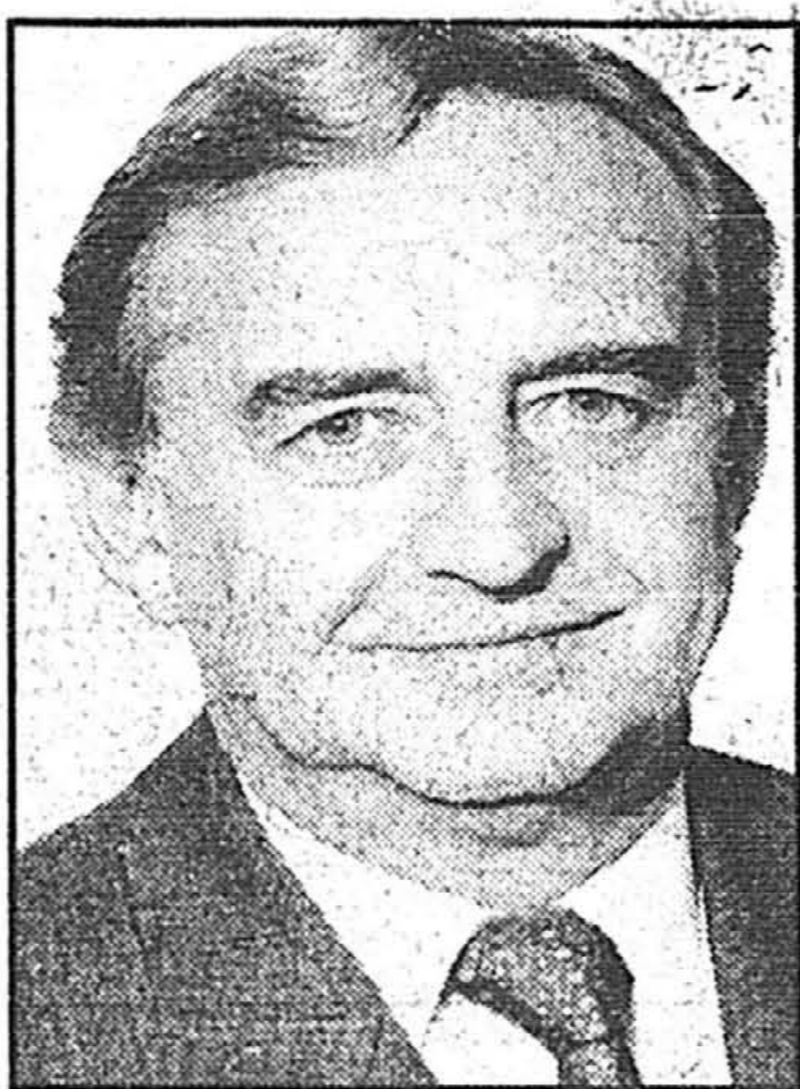
Les obstructions des trois ministères revêtent deux formes, a expliqué M. Jacoby:

- soit que les ministères «mettent une lenteur déraisonnable à répondre à mes questions, ce qui équivaut à un déni de justice»;

- soit qu'on «me refuse l'accès à des avis de nature juridique».

À titre d'exemple, le Protecteur a cité le manque de collaboration du Commissaire aux plaintes contre Hydro-Québec, Me William Schwartz, qui refuse «de fournir les documents et refuse même de me parler».

M. Schwartz jouit de l'appui du ministre de la Justice dont les avis juridiques le soutiennent dans ce dossier, a signalé Me Jacoby.



Daniel Jacoby

Le Protecteur a cité par ailleurs trois cas où il déplore le fait que ses recommandations ont été rejetées par le gouvernement.

Dans le premier cas, le ministère de l'Enseignement supérieur a

exclu du régime des prêts-bourses des étudiants qu'il soupçonnait de fausses déclarations. Le Protecteur aurait voulu qu'on mette en place un mécanisme indépendant d'appel avant d'appliquer une sanction si sévère.

Le deuxième cas est celui de la Régie d'assurance-maladie qui refuse d'assumer les frais médicaux de certains citoyens et judiciaire la cause plutôt que de suivre la recommandation du Protecteur du citoyen.

Le troisième dossier est celui du ministère de la Sécurité publique qui refuse d'indemniser les victimes innocentes d'interventions policières.

Enfin, Me Jacoby en a profité pour déplorer le fait que le Conseil du trésor ait refusé à deux reprises l'aide financière requise pour que le Protecteur du citoyen améliore les services qu'il offre aux Anglo-Québécois, aux autochtones et aux communautés culturelles.

Me Jacoby a rappelé que le Conseil du trésor avait rejeté ses demandes budgétaires à ce sujet en décembre 1988, puis en décembre 1989.

Dans une tentative pour faire améliorer la loi qui régit son mandat, le Protecteur a obtenu un appui, celui du porte-parole de l'opposition péquiste, le député de Rouyn-Noranda, Rémy Trudel.

M. Trudel a déclaré que la loi devra être revue de façon à ce que le mandat du Protecteur du citoyen s'étende non seulement au gouvernement du Québec, mais aux établissements de santé, au secteur de l'éducation et aux municipalités.

M. Trudel a réclamar également que des bureaux régionaux du protecteur du citoyen soient mis en place.

Le député a déclaré prendre officiellement ces engagements au nom de sa formation politique.

## Grisé et Bernier tentent de se prévaloir de la nouvelle loi

MARIE TISON  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Les avocats de deux conservateurs du Québec accusés de fraude et d'abus de confiance ont invoqué sans succès en cour hier une toute nouvelle loi destinée à protéger les députés.

Les avocats du député Gilles Bernier et de son ancien collègue Richard Grisé en appellent de la décision de la juge Maria Lhnhars de Sousa, de la division provinciale de la Cour de l'Ontario, de ne pas tenir compte de cette législation parce qu'elle ne s'appliquerait pas dans ce cas.

M. Bernier et Grisé sont accusés d'avoir fraudé la Chambre des communes de plus de 1000\$ dans le cadre de deux contrats signés en 1987. Selon la Gendarmerie royale du Canada, M. Bernier aurait engagé un membre de la famille de M. Grisé et l'aurait payé pour du travail qui n'aurait jamais été fait.

La nouvelle loi, qui porte notamment sur les enquêtes policières sur les députés, n'est entrée en vigueur que le 11 mai dernier, mais l'avocat de M. Bernier, Me Gilles Garneau, a soutenu qu'elle s'appliquait rétroactivement.

La législation indique que le bureau de régie interne, un comité composé de députés des trois principaux partis à la Chambre des communes, a compétence exclusive pour statuer sur l'utilisation que font les députés de leur budget.

La loi permet aux policiers qui effectuent des enquêtes sur les pratiques budgétaires de certains députés de demander au bureau de régie interne un avis sur cette question. Un député peut également demander un tel avis.

Un juge qui doit autoriser une procédure judiciaire doit prendre cet avis en considération.

Le 22 mai dernier, M. Bernier a demandé au bureau de régie interne de se pencher sur son cas. Hier, Me Garneau a demandé à la juge Lhnhars de Sousa de suspendre l'enquête préliminaire qui devait alors débiter pour attendre l'avis du bureau. Celui-ci devrait étudier la question lors d'une réunion cet après-midi.

Me Garneau a reconnu qu'il était impossible de modifier un droit de façon rétroactive, mais il a affirmé que la nouvelle loi ne modifiait qu'une question de procédure, ce qui peut être rétroactif.

## Un comité de femmes penche en faveur de l'autodétermination du Québec

MARIE-CLAUDE LORTIE  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Le comité constitutionnel d'une coalition regroupant 3 millions de femmes canadiennes recommandera à ses membres de se prononcer en faveur de l'autodétermination politique du Québec et des peuples autochtones.

C'est en effet ce qu'a confié hier à La Presse Mme Judy Rebeck, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCASF), qui chapeaute environ 560 groupes de femmes et représente donc environ 3 millions d'entre elles.

Mme Rebeck n'a pas voulu en dire plus sur la «logique» qui soutient cette prise de position — le CCASF était très divisé durant les derniers kilomètres du débat sur le Lac Meech — précisant que les membres du CCASF devaient en être informés les premiers. Ce sera fait, à Ottawa les 14, 15 et 16 juin, lors de l'assemblée annuelle de l'organisme.

La présidente du CCASF n'a pas caché que la question soulevait probablement à nouveau un vif débat. Et pour amorcer la discussion, les organisatrices ont invité Monique Simard, vice-présidente de la CSN — syndicat souverainiste dont le comité sur les droits des femmes est membre du

CCASF — à venir présenter son point de vue, en compagnie de Akua Benjamin, activiste noire de Toronto, et Shelagh Day, de la Colombie-Britannique, auteur d'un important ouvrage sur les femmes et la Charte des droits et libertés.

Une ancienne présidente du CCASF, la sénatrice libérale Lorna Marsden, s'est dite très étonnée hier de la recommandation concernant l'autodétermination du Québec.

«Les feds sont nos amis», a-t-elle résumé, rappelant que la Charte canadienne des droits et libertés, le droit de vote, les lois sur le travail, sur le divorce et les allocations familiales notamment, sont des gains importants enregistrés par les femmes, d'abord et avant tout auprès du gouvernement fédéral.

Selon elle, les femmes doivent plutôt participer au débat sur l'avenir du pays en visant l'obtention de nouvelles garanties à l'égalité, qui seront intouchables si elles sont incluses dans la constitution.

«On est mieux de mener une seule bataille toutes ensemble. Pas 11 batailles différentes dans chaque province», a-t-elle lancé. Mme Marsden a aussi tenu à rappeler qu'au train où vont les choses, il est fort probable que les autochtones aient finalement leur mot à dire dans le débat constitu-

tionnel, mais les femmes, elles, seront encore une fois mises à part.

Selon la sénatrice, les femmes devraient aussi faire un effort particulier pour demander de profonds changements au système légal canadien. Question qui est étudiée actuellement par plusieurs groupes de travail, dont une équipe du Barreau canadien, présidée par l'ancienne juge à la Cour suprême, Bertha Wilson.

Le CCASF entend lui aussi aborder cette question lors de la prochaine assemblée. L'exécutif demandera à ses membres de se prononcer en faveur de programmes d'éducation spéciaux obligatoires pour les avocats et les juges, a confié Mme Rebeck, rappelant que récemment, plusieurs d'entre eux faisaient encore preuve, dans l'exercice de leurs fonctions, d'une piètre connaissance des injustices systémiques subies par les femmes.

Le CCASF devra aussi entièrement une recommandation exigeant que les juges qui font des commentaires sexistes soient automatiquement retirés du banc.

Les caucus libéraux et néo-démocrates, dont la leader Audrey McLaughlin, ont accepté de participer à la rencontre du CCASF pour répondre aux questions des membres. Mais Mme Rebeck a indiqué que les conservateurs avaient refusé.

## L'Ontario décrète une enquête publique sur son budget

Presse Canadienne  
TORONTO

Ne pouvant tolérer plus longtemps les manœuvres d'obstruction des conservateurs, le gouvernement NPD de l'Ontario a accepté de tenir une enquête publique sur son budget. Il s'agit d'une décision tout à fait opposée à la position du premier ministre Bob Rae qui avait refusé de céder aux exigences des conservateurs, il y a un mois.

«Une enquête publique, c'est quelque chose qui peut arriver», a déclaré M. Rae hier, après avoir rencontré les chefs de l'opposition dans le but de trouver une solution à la dispute qui a réduit la législature à l'immobilité depuis le 1<sup>er</sup> mai.

Le comité permanent du gouvernement sur les finances et les affaires économiques se rendra aux quatre coins de la province pour recueillir l'opinion de la population sur le budget de 52,8 milliards du NPD, qui prévoit entre autres le plus important déficit jamais enregistré par une province canadienne.

Conservateurs, libéraux et néo-démocrates doivent encore établir l'itinéraire détaillé du comité, constitué de députés des différents partis.

M. Rae a affirmé qu'il n'avait pas changé d'idée mais que le comité des finances avait toujours eu le pouvoir de prendre le pouls de la population au sujet du budget. Ce comité peut étudier certaines facettes du budget, mais non remettre en question le budget dans son ensemble, a-t-il précisé.

En retour de cette concession, libéraux et conservateurs ont aussi accepté d'étudier la réglementation de la législature pour s'assurer qu'à l'avenir la Chambre s'occupera rapidement des affaires gouvernementales, a fait savoir M. Rae.

Editorial

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président et éditeur

Claude Masson  
éditeur adjoint

Marcel Desjardins  
directeur de l'information

Alain Dubuc  
editorialiste en chef

# Montréal et l'environnement: foncer à reculons

Si l'administration Doré ne change rapidement de cap dans le dossier de l'incinérateur des Carrières, cette affaire risque de lui coller à la peau, comme Saint-Basile colle à celle du gouvernement Bourassa. Un symbole de l'incapacité de la ville de s'attaquer de front aux problèmes environnementaux.



L'écart entre le discours et les gestes concrets est presque devenu une marque de commerce de l'administration Doré. Mais en environnement, le contraste entre l'image verte du maire Doré et ses décisions devient presque incompréhensible.

L'incinérateur des Carrières, qui brûle les déchets domestiques de la ville, date de plus de vingt ans. Situé au cœur d'une zone habitée, il n'est pas propre. L'incinérateur respecte de justesse les normes actuelles, parce qu'elles sont complaisantes, mais ne pourra jamais rencontrer les normes plus sévères que se donnent déjà les villes plus soucieuses de l'environnement ou celles que les gouvernements imposent progressivement.

Ce n'est pas Saint-Basile, mais il y a là un problème. À Montréal, l'administration municipale pollue. Elle accuse à ce chapitre un retard qui s'agrandira. Son incinérateur ne peut souffrir la comparaison avec celui de Québec et encore moins avec celui que s'approprient à construire les autres municipalités de la CUM. Et les écologistes dénoncent même ces incinérateurs propres!

Depuis des années, la ville a réagi par la négation. D'abord en affirmant ad nauseam que cet incinérateur ne constituait pas une menace; ensuite en refusant de divulguer des documents troublants; enfin, en s'en tenant aux résultats peu crédibles sur les éma-

nations de dioxines et de furannes, des agents puissamment toxiques comme on le sait depuis Saint-Basile.

Dans tout ce dossier, le maire Doré et les membres de son conseil exécutif se sont comportés comme les dirigeants de bien des entreprises qui respectent les règlements, mais qui n'ont pas l'intention de faire le moindre geste de plus.

Cette semaine, la ville avait l'occasion de se racheter: après avoir fait effectuer de nouveaux tests, notamment sur les émanations de dioxines et de furannes, elle tenait sa promesse en rendant les résultats publics.

Ils ne sont pas reluisants. Pour les dioxines et les furannes, l'incinérateur émet neuf fois plus que les normes proposées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Les concentrations au sol de ces produits respectent toutefois des normes ontariennes. L'occasion était bonne, après ce sursaut de transparence, de faire le point sur le problème, d'en admettre l'existence, d'évoquer des solutions.

Mais encore une fois, la ville a voulu esquiver. Le communiqué qu'elle a émis pour rendre ces résultats publics dénote, face aux problèmes environnementaux, une attitude qui serait compréhensible pour une PME en difficultés, mais qui n'est pas acceptable d'une administration publique devant donner l'exemple.

D'abord en maquillant un peu la vérité. On se vante de rencontrer «largement» les normes édictées par le règlement 90 de la CUM pour trois produits, dont l'acide chlorhydrique. Vérification faite, l'incinérateur émet 473 parties par million d'acide chlorhydrique quand la norme est de 500 ppm. La ville respecte tout juste cette norme.

C'est d'autant plus vrai que l'administration Doré s'accroche à

des normes qui ont perdu leur signification. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement propose par exemple, dans le cas de l'acide chlorhydrique, une limite de 50 ppm, ce que respecte déjà la ville de Québec. Dix fois moins que la performance dont se vante Montréal. Ce culte de normes désuètes est une forme de légalisme étroit, dans une période où les découvertes et les exigences de la population poussent vers des critères de plus en plus sévères. Ces normes sont des maximum à ne pas dépasser, et non pas des buts à atteindre.

Enfin, la ville a demandé au département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc un avis sur l'impact de ces concentrations sur la santé publique. La démarche est louable, mais elle comporte un danger. Le fait qu'on ne puisse pas démontrer que les émanations d'un produit toxique ont un effet néfaste sur la santé ne les rendent pas plus acceptables. Combien de fois des entreprises ont pu justifier des excès parce qu'on ne pouvait en prouver l'impact sur la santé publique?

La ville envoie ainsi un très mauvais message à la population qu'elle doit aussi protéger. Il s'ajoute à son refus de participer à la collecte des déchets toxiques, à son remarquable retard dans la cueillette sélective des déchets.

Et pourtant, l'administration Doré a des projets. Mais ils sont pour le long terme. La ville met en effet la dernière main à un plan directeur de gestion intégrée des déchets qui sera, bien entendu, soumis cet automne à une consultation publique!

Peut-être en sortira-t-il quelque chose, dans un an ou deux. Mais comment peut-on faire confiance aux élans écolos de l'administration Doré pour les années à venir quand, pour l'instant, elle avance résolument à reculons?

Alain DUBUC

## Le linge sale

Une tempête dans un verre d'eau. Ou de saké. C'est ce dont voudrait nous convaincre l'entourage de Brian Mulroney au sujet de sa récente bûve à Tokyo.

Par un curieux phénomène de projection émotive, ce dernier a en effet maladroitement tenté d'associer les milieux d'affaires japonais à son ressentiment personnel contre le gouvernement socio-démocrate de l'Ontario.



À l'en croire, la décision du premier ministre Bob Rae de tripler le déficit ontarien aurait traumatisé les investisseurs étrangers. Ceux-ci seraient à ce point préoccupés par l'état de santé des finances publiques canadiennes qu'ils ressentiraient la même répulsion que M. Mulroney envers l'hérésie budgétaire du nouveau gouvernement NPD de Queen's Park. «Je sais ce qu'ils pensent», a-t-il affirmé péremptoirement. Juste avant d'être catégoriquement démenti par les premiers intéressés!

La question n'est pas de savoir si M. Mulroney a raison de s'inquiéter de l'impact international du dernier budget ontarien. Ni si ses hôtes japonais ont fait une autre démonstration de leur légendaire courtoisie en feignant de fermer les yeux sur une divergence de vues entre deux gouvernements au Canada.

Le vrai problème, c'est l'erreur de jugement du premier ministre qui aurait dû savoir que son voyage officiel en Asie n'était ni le moment ni le lieu propices à un règlement de comptes avec Bob Rae. Un étalage d'amertume partisane aussi inéligant que l'aurait été une charge contre Jean Chrétien ou une dénonciation de Lucien Bouchard ou de Jacques Parizeau.

Malgré sa désinvolture proverbiale et son art consommé du persiflage, l'ancien chef libéral Pierre Trudeau savait d'instinct faire la distinction entre ses problèmes de politique intérieure et son rôle de représentant du Canada sur la scène internationale. Et réserver pour consommation interne ses mots d'esprit les plus percutants ou ses commentaires aciculés sur ses homologues provinciaux. Y compris Robert Bourassa qu'il ne portait pourtant pas dans son cœur.

On sait depuis longtemps que M. Mulroney n'a pas sa classe. Et que, malgré ses efforts pour paraître à l'aise avec les Grands de ce monde, il parvient mal à cacher son côté, par ailleurs sympathique et pittoresque, de paysan endimanché. On aurait cependant espéré qu'avec le temps il acquiesce assez de discernement pour laisser ses problèmes domestiques à la maison. Car, même à Baie-Comeau, tout le monde sait, sauf lui apparemment, qu'il est toujours plus convenable de laver son linge sale en famille. Il faudrait le lui dire.

Pierre GRAVEL

## Oka: lever le voile

L'enquête publique sur la mort du caporal Marcel Lemay permettra de lever le voile sur l'intervention policière contre les barricades d'Oka, bougie d'allumage de la crise amérindienne de l'été dernier. Mais il ne faudrait pas s'illusionner: limitée aux circonstances entourant le décès du policier, l'enquête ne dira pas tout, et ne pourra que laisser dans l'ombre des aspects essentiels de l'été 90.



En ordonnant une enquête politique, le bureau du coroner se donne des outils lui permettant d'aller au-delà des conclusions insuffisantes qu'il tire dans un premier rapport, rendu public lundi. Ce rapport a déjà permis d'établir deux faits cruciaux pour comprendre ce qui s'est passé ce fameux 1<sup>er</sup> juillet: un, le caporal Lemay ne s'est pas tué lui-même, et il n'a pas non plus succombé à la balle tirée par un collègue; deux, ce sont les Mohawks, et non les policiers, qui ont tiré les premiers.

L'auteur du rapport déplore toutefois n'avoir pu faire toute la lumière sur l'assaut du 11 juillet, parce qu'il s'est heurté à la «loi du silence» de Kanesataké, et qu'il ne disposait pas de moyens pour évaluer la qualité de l'opération policière.

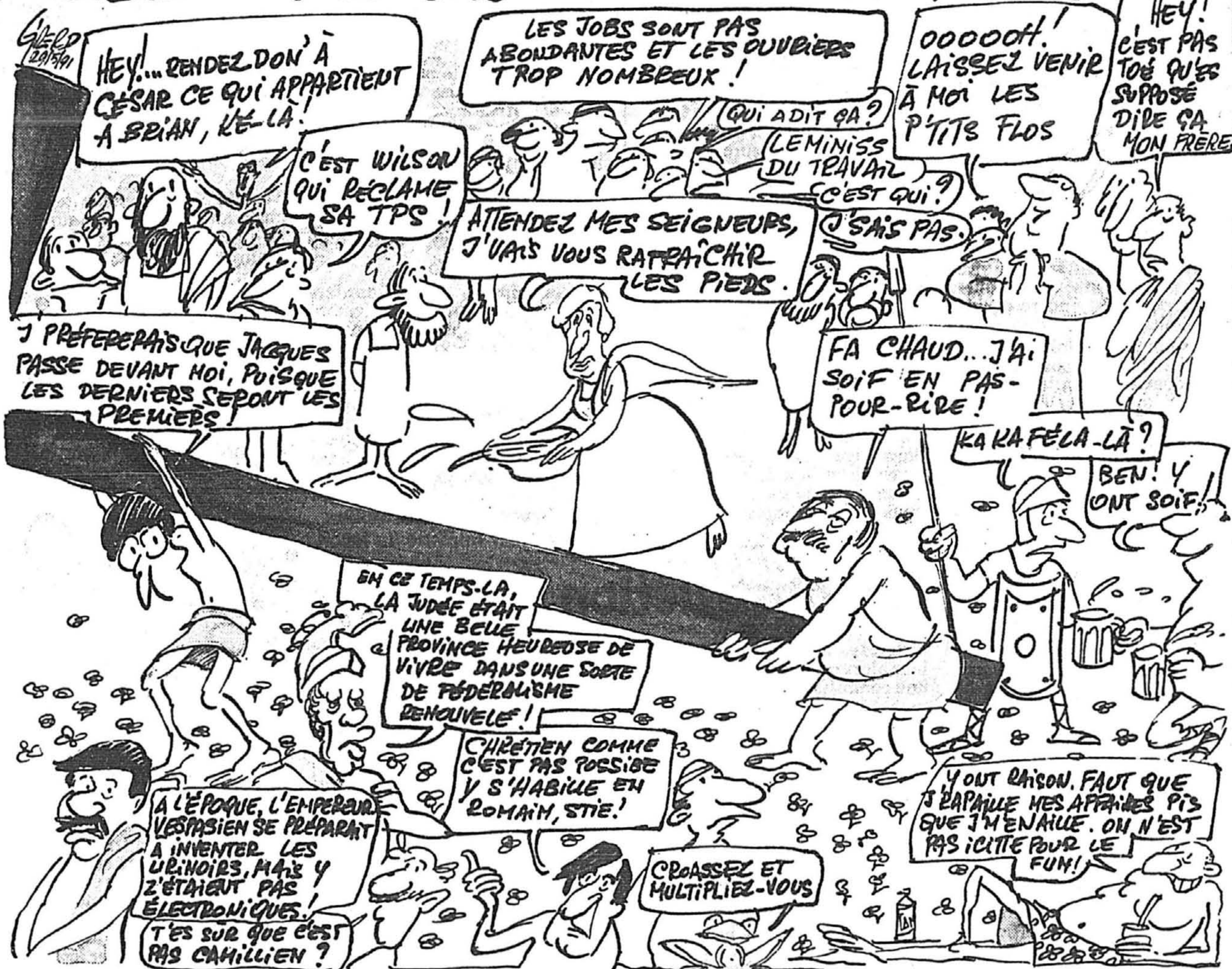
Le recours à l'enquête publique permettra au coroner responsable d'aller plus loin, entre autres en assignant des témoins. Bien sûr, ceux-ci auront toujours la possibilité de taire des faits importants. Plusieurs Mohawks, refusant de jouer les délateurs, seront vraisemblablement tentés de le faire. Ce qui serait bien malheureux: après tout, dans cette affaire, il y a eu mort d'un homme. Et si elle choisit de garder le silence, la communauté mohawk ne fera que perpétuer l'image de son alliance avec les Warriors, aggravant l'impasse politique dans laquelle elle est plongée.

On peut espérer, d'autre part, que l'enquête permettra de faire l'autopsie de l'intervention policière elle-même, et de comprendre les raisons pour lesquelles elle a abouti à un échec magistral. Bien des questions subsistent à cet égard.

Reste que l'enquête du coroner a ses limites. Ainsi, il est peu probable qu'elle aille jusqu'à juger de la pertinence de l'assaut du 11 juillet, ce qui demeure une question de fond. Et ce n'est pas en traduisant des policiers devant un comité de discipline que le ministre Claude Ryan réussira à éclaircir les cafouillages survenus tout au long de l'été 90. Le gouvernement ayant refusé d'instituer une enquête publique sur l'ensemble des événements, on risque de ne jamais connaître toute la vérité sur Oka.

Agnès GRUDA

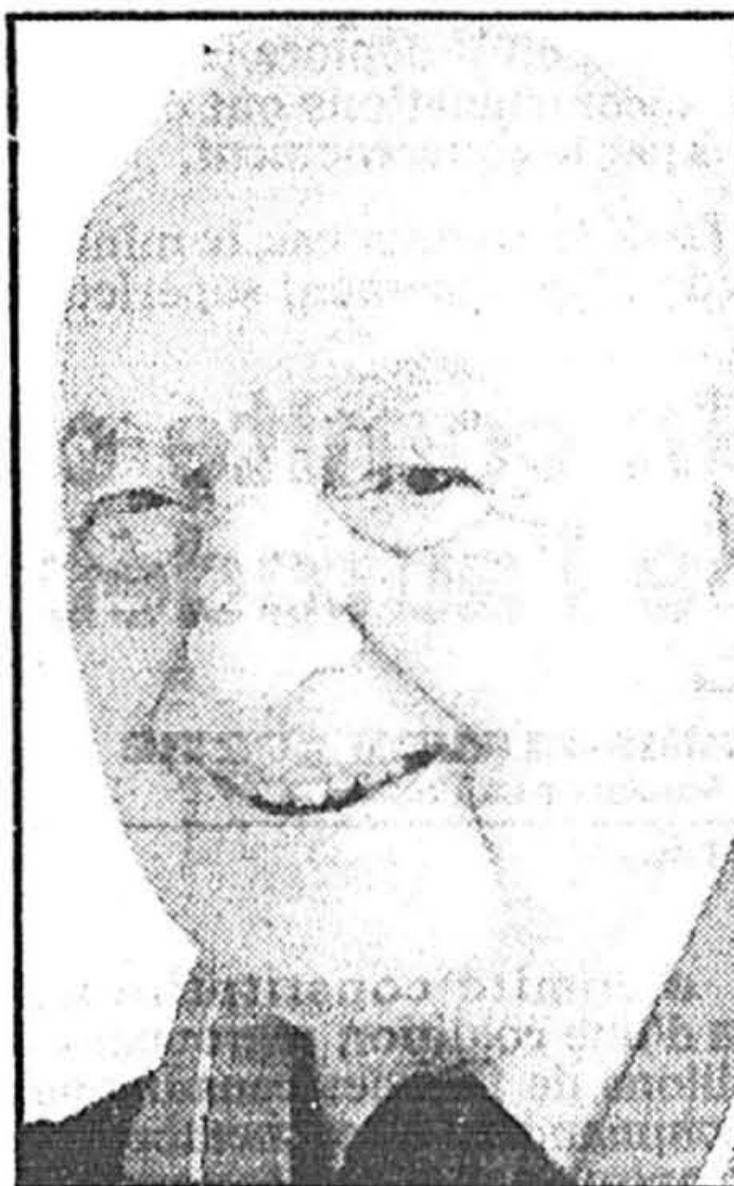
## LA BIBLE EN QUÉBÉCOIS... INTERPRÉTÉE PAR DES QUÉBÉCOIS



DRÔTES RÉSERVÉS

## Mon ami, le prince Gérard

Gérard Delage n'est plus. La vie nous protège mal de ces départs définitifs dont on sait très bien qu'ils surviendront, en un jour inévitable, pour nous surprendre et nous blesser. Lorsqu'il s'agit de gens que l'on a connus, estimés et aimés, le choc est d'autant plus brutal qu'il vient rompre la tranquille quiétude que le cœur et l'esprit entretenaient de toujours les savoir là, à portée de la voix et du geste d'amitié.



Gérard Delage

Je ne suis pas le seul des amis de Gérard Delage à m'être vu plongé dans la tristesse en apprenant sa mort. Une mort qui, selon toutes les apparences, lui fut douce — à l'image de ce que fut sa vie — par un arrêt du cœur, de ce cœur généreux dont il avait si largement dispensé la richesse autour de lui. Comme beaucoup d'autres, j'ai fait en esprit le compte de ses réalisations. Aussi riche qu'était son cœur le fut sa vie. Car derrière le modèle de «bon vivant» qu'il projetait se dressait une force d'action peu ordinaire, mue par une détermination indestructible.

La mise sur pied de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec en fut un exemple, et d'une rare audace: à cette époque, la formation dans ce domaine était loin d'être une priorité. Or les résultats sont là. Non seulement le prestige du Québec s'est-il installé internationalement dans le domaine de la restauration et de l'accueil touristique, mais du même coup la qualité de vie des Québécois s'est élevée de plusieurs crans par la connaissance du bien-manger, du bien-boire et du bien-recevoir, ces

caractéristiques des grandes civilisations.

Gérard Delage ne fut pas que gastronome, même si on lui en décerne le titre de «prince». Il en fut en plus un professeur. Et il le fit avec un humour que nulle méchanceté, nul sarcasme, nulle acidité ne vinrent jamais ternir. N'y aurait-il pas là comme une manière d'exemple?

Elles sont légion, les confréries, les chevaleries, les commanderies de gastronomes et d'oénologues qui le requèrent dans leurs rangs. Gérard Delage y fut toujours Gérard Delage, aussi fin causeur que fin connaisseur, manifestant autant d'esprit que de goût avec, derrière son visage perpétuellement souriant, une âme toujours ouverte à l'amitié.

Car il y eut dans la vie de Gérard Delage deux choses auxquelles il accorda le plus grand sérieux. La dégustation en fut une, le verre à la main, les yeux à demi fermés, puisant à même sa concentration et ses connaissances pour découvrir, de ce vin né de la terre, du soleil et cultivé avec amour, le bouquet, le corps, la gouleyance de cette liqueur qui réjouit le cœur de l'homme.

L'autre, ce fut l'amitié. Pour Gérard Delage, l'amitié, dès qu'il l'avait donnée, devenait un lien que rien ne pouvait venir briser. Il m'honora de la sienne alors qu'il me devançait de plus qu'un quart de siècle en âge. Elle fut toujours la même, comme je le ressentais, comme je le constatais à ces dîners ponctuels du Club des Quinze, ce petit groupement de gens d'affaires dont il était membre honoraire et invité permanent et qui ne comporte qu'un seul règlement: l'interdiction d'y parler affaires...

Epicurien, gastronome, homme d'esprit, homme de cœur: en tout cela, Gérard Delage fut prince.

Et voilà, cher prince et ami, que te sachant déjà assis à ce banquet où nous nous retrouverons tous un jour, j'ai moins peur de l'invitation que je recevrai à m'y joindre. Car j'y retrouverai, dans la convivialité la plus pure, ton savoir-vivre, ton sourire, ta main tendue dans l'accueil.

D'ici là nous vivrons dans le deuil et dans le souvenir, ce deuil et ce souvenir que tes amis et moi-même désirons ici partager avec ta famille.

Roger D. LANDRY  
président et éditeur

## La boîte aux lettres

### Francophonie et culture

Dans son édition du 10 mai, *La Presse* évoquait largement un entretien que j'avais eu la veille avec son équipe éditoriale. Cet entretien avait porté sur les rapports entre *Francophonie* et *Economie*, thème d'une conférence que je m'appretais à prononcer devant les représentants des milieux d'affaires montréalais, réunis par le CO-RIM et le Forum francophone des affaires.

Au cours de cet entretien, j'ai affirmé que la francophonie ne pouvait être ramenée à sa seule dimension culturelle sans risquer de se marginaliser. Cette appréciation ne diminue en rien les dimensions culturelles de la francophonie. Elle la restitue dans un contexte plus large.

Jean-Louis ROY  
Secrétaire général de l'ACCT

### Retraités maltraités

Messieurs du gouvernement, vous savez qu'il y a 1,3 millions de retraités qui attendent que vous leur rendiez justice en levant le moratoire sur les surplus de fonds de pension de plusieurs compagnies, Simonds Cutting Tools entre autres.

A soixante-cinq ans, les retraités — les maltraités, devrais-je dire — n'ont plus le temps d'attendre. Ça fait déjà trois ans qu'ils patientent, ou plutôt, s'impatientent. Cet argent ne nous servira à rien après notre décès.

Pauline DUCHESNE  
Ottawa Park

Opinions

# Le rapport du coroner sur la mort du caporal Lemay

Nous publons de larges extraits du rapport que le coroner Paul G. Dionne a rendu public, lundi, sur la mort du caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec, tué par balle le 11 juillet dernier à Oka.

Le laboratoire de police scientifique a étudié le projectile d'arme à feu retiré du corps du caporal Lemay et les cartouches utilisées par les membres de la Sûreté du Québec.

Le projectile retiré du corps du caporal Lemay est de calibre .223, de type chemisé «full metal jacket» avec une partie de la pointe en acier; ce type de projectile se retrouve dans les cartouches de type militaire.

Les cartouches utilisées par les membres de la Sûreté du Québec sont de calibre .223. L'intérieur du projectile est en plomb et une partie de la pointe est creuse.

Une étude comparative des lésions anatomiques et de la balistique montre que la victime a été atteinte par un projectile tiré à plus de deux mètres de distance puisqu'il n'y avait aucune trace de poudre ou de fumée sur le corps ou les vêtements à l'entrée du projectile.

Donc, les observations de la balistique démontrent que les cartouches utilisées par les membres de la Sûreté du Québec sont de marque Fédérale de calibre .223 et à pointe creuse. Ces projectiles sont différents de celui retiré du corps du caporal Lemay.

Cette expertise élimine la possibilité que le caporal Lemay ait été abattu par un projectile provenant de l'arme d'un de ses compagnons ou qu'il ait pu décharger son arme contre lui.

## Étude de la veste pare-balles

Des photographies prises au moment de l'autopsie ont permis d'étudier la protection que donnait la veste pare-balles utilisée par le policier; ceci a démontré qu'il n'y avait aucune protection possible car le point d'entrée sous l'aisselle gauche n'était pas protégé par la veste.

L'examen pathologique révèle que le projectile s'est dirigé de bas en haut, de gauche à droite et de l'avant vers l'arrière du corps du caporal Lemay.

Un compagnon a vu que le caporal Lemay était en mouvement lorsqu'il fut atteint par le projectile.

La position, avec bras étendu à l'avant pour tenir l'arme, est utilisée lors de déplacements durant une opération.

## Exposé des circonstances

Le 11 juillet 1990, «l'opération Dorée 90-4» qui était une opération planifiée, fut lancée par la Sûreté du Québec à Oka vers les 5 h. Le but de cette opération était avant tout de déloger les Amérindiens de deux barricades.

Les policiers se rencontrent à deux endroits différents. Au point 2 vers les 5 h 25 (chemin du Mile et chemin du Milieu), après identification par un porte-voix de la nature de l'opération, quelques détonations en provenance de l'arrière des barricades sont entendues. Les policiers prirent des positions sécuritaires pendant environ trente minutes. Après une opération de ratissage, l'ordre leur est donné de revenir au point 1 vers les 8 h 30 (chemin du Mile et route 344).

Des policiers sont déjà présents à ce point depuis 6 h du matin. À leur arrivée, ils s'aperçoivent que des femmes au nombre de cinq à six vont de tente en tente pour y réveiller les occupants; ceci produit quelques mouvements de véhicules.



«Vous, chef, le savez-vous qui a tué?»...

La Sûreté du Québec ordonne à l'aide d'un porte-voix l'abandon de la barricade. On refuse toute discussion.

L'officier en charge, qui est en contact avec le grand quartier général, dialogue longuement avec deux représentants Mohawks venus à la barricade. On refuse de quitter celle-ci.

Devant ce refus et après un ultimatum, la Sûreté du Québec décide d'utiliser des gaz fumigènes; les occupants ne seront pas incommodés puisque le vent repousse les gaz vers les policiers. On note que certains Amérindiens ont des bâtons de baseball ou d'autres morceaux de bois et qu'au moins un paraît armé.

À un certain moment, un Amérindien muni d'une scie mécanique commence à couper un arbre qui risque de tomber en direction des policiers; celui-ci refusant d'arrêter la manœuvre, on doit lui lancer des «stunt grenades» pendant que les policiers demeurent en retrait derrière les véhicules. Les policiers qui étaient au point 2 sont maintenant au point 1.

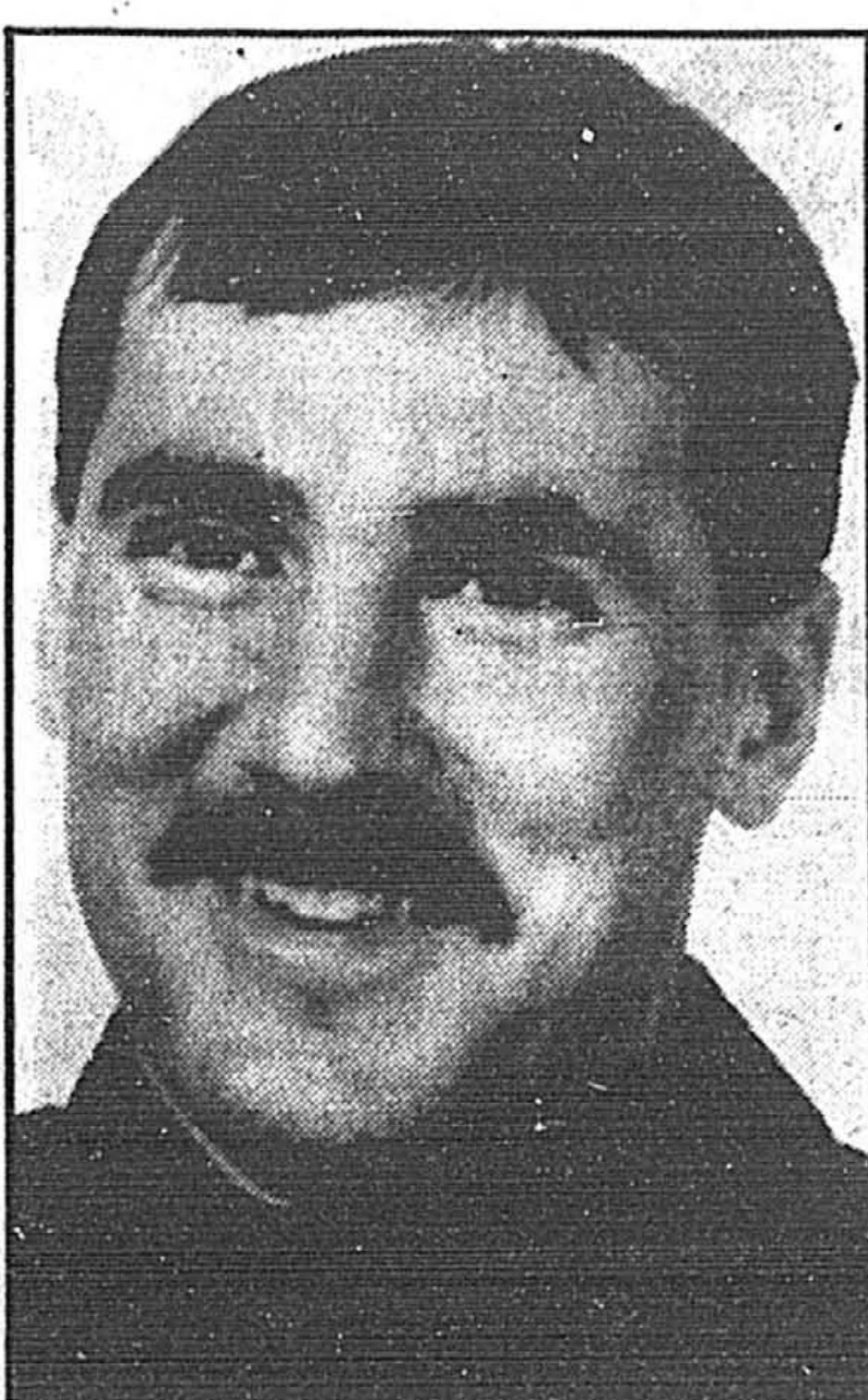
L'assaut sera ordonné par le commandant en place à la suite d'une communication avec le grand quartier gé-

néral. On prévoit dans un premier temps déloger les occupants par des gaz irritants et enfoncer la barricade à l'aide d'une pelle hydraulique.

Après quinze minutes d'attente, un dernier avertissement est lancé; les Amérindiens ne bougent pas. L'assaut se fait. Des gaz fumigènes et irritants sont lancés et les Amérindiens se replient vers un terrain de crosse, moins de cent mètres au nord-est de la barricade. La pelle hydraulique avance et commence à enfoncer la barricade.

Des agents s'avancent vers la barricade et en tentant de s'en emparer notent qu'un des occupants quitte en direction de onze heures; ils craignent qu'il revienne par en arrière et le mentionnent par radio. Quatre agents additionnels occupent la barricade pendant que trois autres, dont l'agent Lemay partent en direction ouest pour tenter d'intercepter l'individu qui aurait quitté la barricade.

Les trois agents se dirigent en direction ouest en courant deux secondes, prenant position et progressant pendant deux autres secondes, ainsi de suite. À un moment donné, on entend quatre à six coups de feu répétitifs qui



Le caporal Marcel Lemay



Le coroner Paul G. Dionne

sont suivis d'un feu nourri sans arrêt d'une durée évaluée à dix-neuf secondes.

Un des agents prend protection derrière trois gros arbres pendant qu'un autre note que l'agent Lemay quitte sa position pour courir en direction de cette protection derrière les arbres; l'agent qui est déjà bien protégé par les arbres note à ce moment que le caporal Lemay tombe face contre terre et d'une voix éteinte fait «AIE». Les deux mains sont de chaque côté du corps de Lemay et son arme est sous lui.

On lui enlève son masque à gaz et on constate qu'il y a beaucoup de sang dans la figure. L'officier commandant ordonne à chacun de rester sur sa position jusqu'à l'évacuation du blessé et la retraite est ordonnée. C'est à ce seul moment que des coups de feu sont tirés par la Sûreté du Québec et ceci de façon à sécuriser la retraite.

Il était environ 8 h 45 et le caporal Lemay était blessé mortellement dans un secteur boisé situé au nord de la route 344 à un point approximativement de trente-deux mètres de l'accotement de cette route, et ceci en direction ouest du chemin du Mile. Des ambulanciers

étaient à proximité depuis 8 h 30 et ont reçu le blessé qui était en arrêt cardio-respiratoire.

La victime sera transportée au Centre hospitalier de Saint-Eustache à 9 h 05. Malgré toutes les manœuvres de réanimation, il fut impossible de sauver la vie du caporal Lemay. Le décès fut constaté à 10 h 34.

## Commentaires

Le rôle du coroner n'est pas d'accuser mais de rechercher, entre autres, les circonstances du décès. L'analyse des faits et des circonstances entourant la mort du caporal Lemay ne peut être complète à la lumière des faits décrits. En effet, plusieurs témoins ou participants à la scène n'ont pu être interrogés par les enquêteurs (loi du silence, tension entre groupes, départ du territoire canadien). L'arme du crime, élément important dans une enquête de cette nature, n'a pu être retrouvée. La scène du crime n'a pu être examinée que 78 jours après l'événement. De plus, les forces armées se sont livrées à différentes manœuvres sur ce territoire.

De plus, il est impossible pour le coroner d'évaluer, sans l'aide d'experts dans le domaine des manœuvres policières, la qualité de l'intervention des membres de la Sûreté du Québec (préparation, connaissance des dangers, entraînement pour ce type d'opération, etc.).

Il est toutefois possible à l'intérieur de l'investigation du coroner d'amener un éclairage nouveau sur ce cas.

1. L'opération du 11 juillet 1990 menée par la Sûreté du Québec à Oka était planifiée et sous contrôle du Quartier général de la Sûreté du Québec selon les enquêteurs de la SPCUM.

2. Le groupe de trois policiers dont faisait partie le caporal Lemay utilisaient les techniques en usage à la Sûreté du Québec; ils étaient à la recherche d'un individu qui s'était éloigné de la barricade en direction nord-est. Ils connaissaient le danger puisqu'ils se mettaient à l'abri durant leur avance (position à couvert et accroupie).

3. Le projectile qui a atteint le caporal Lemay n'était pas du type utilisé par la Sûreté du Québec et la Sûreté du Québec n'avait pas tiré de coups de feu au moment où le caporal Lemay fut atteint. Les faits, la trajectoire de la balle et le type de balle éliminent la possibilité qu'il se soit blessé lui-même ou ait été atteint par un projectile provenant de l'arme d'un membre de la Sûreté du Québec.

4. La reconstitution de la scène suggère que le caporal Lemay au moment où il fut atteint était en position de combat accroupie avec le bras partiellement étendu puisqu'il courait pour prendre abri. Cette position laissait à découvert son épaule et son aisselle, là où est entrée la balle. La direction qu'a empruntée le projectile dans le corps du caporal Lemay et l'analyse de la scène suggèrent que le projectile fut tiré de la zone 1 (nord-ouest de la barricade).

5. Les blessures subies par balle le matin du 11 juillet 1990 par le caporal Lemay étaient sévères et fatales à très brève échéance; il est peu probable qu'on ait pu sauver la vie du caporal Lemay, même à proximité d'un centre hospitalier spécialisé en traumatologie.

6. Trois zones de tir furent notées par les enquêteurs. La zone 2 était celle où l'on a observé le plus d'intensité; elle était située près du terrain de crosse.

## Conclusion

Mort violente par homicide.

## La boîte aux lettres

### Les «caves» qui paient

Réponse à la lettre de M. Maurice Gauthier parue dans La Presse du 30 avril au sujet des «joyeuses libérations» de l'ex-présidente de la CECM aux frais des contribuables.

On n'est peut-être pas des caves, mais les «beaux esprits» nous traitent comme tels. Ils se croient tout permis parce qu'ils ont réussi à se faire élire selon un mode qu'on appelle faussement «démocratie».

Cela vous surprend de payer 390\$ pour un repas à caractère privé pris par une présidente de commission scolaire? Sachez que vous en payer beaucoup plus... sans le savoir. Et vous ne l'auriez jamais su si le directeur général n'avait été dans l'obligation de défendre son poste.

Les commissions scolaires fourmillent de ces exemples (rappelez-vous Las Vegas). Pour ma part, pendant dix ans, j'ai été le chien de garde d'une commission scolaire en tant que commissaire; j'ai même écrit mes mémoires dans «Le pouvoir du commissaire décollé». Vous croyez que cela a changé le monde? Il est fort probable que nous paierions de 5 à 10% moins de taxes et d'impôt si la gérance publique était sévèrement contrôlée. Et ce ne sont pas les médias qui se forcent pour rendre publiques les manipulations des finances et de l'information dans les organismes publics.

Pas besoin d'être grand vérificateur pour découvrir les malversations qui se font partout. Un promoteur de terrains ne paie pas de taxes pendant au moins 5 ans; dans un cas concret et bien évalué, un conseil d'administration paie 12% à un architecte alors que la norme est de 9%; un directeur se fait payer par l'hôpi-

tal (qu'il gère avec un Conseil) sa cotisation à un club de golf; on refuse 2 000\$ pour des agrès sportifs d'une école alors que les commissaires dépendent cette somme, et bien plus, en une fin de semaine dans le Nord; pour une question qualifiée de saugrenue, on sauve 200 000\$ sur la construction d'une école; un maire dépense 300 000\$ pour une fenêtre pendant qu'on ferme un refuge pour sans-abri.

Les priorités ne sont pas les mêmes pour les «grands esprits» que pour les petits esprits que sont les caves qui paient.

Roland PÉPIN  
Laval

### La guerre à l'inflation

Monsieur Miville Tremblay, journaliste

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos articles sur les taux d'intérêt et l'inflation. Je vous en félicite; vous avez fait un tour d'horizon fort pertinent du problème. Permettez-moi seulement quelques remarques, d'abord au sujet de vos articles du 15 mai:

1. Donner l'impression dans votre tableau que le chômage est dû au taux d'intérêt est vraiment un peu simpliste. Vous négligez de couvrir toute une autre série de causes, entre autres, un coût de production au Canada beaucoup plus élevé par rapport à celui de nos concurrents américains.

2. Vous indiquez que les hauts taux d'intérêt avantagent les riches rentiers et les retraités:

a) Concernant les riches rentiers, je vous ferai remarquer qu'il faut beaucoup de talent pour avoir un revenu d'intérêt, après taxes de 50 p. cent, qui

soit plus élevé que le taux d'inflation. Dans mon cas, c'est une bataille constante.

b) Concernant les retraités, vous supposez qu'ils ont des épargnes qu'ils placent, disons à 10 ou 11 p. cent, ce qui leur permet, s'ils paient un taux d'impôt modeste, de bénéficier des taux d'intérêt élevés. Or, les retraités qui ont des épargnes suffisantes de ce genre sont plutôt rares. Et que faites-vous des retraités qui dépendent d'une rente qui n'est pas indexée?

3. Je vous sais gré de nous suggérer une alternative qui serait de limiter les variations de notre taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et vous citez quelques économistes pour défendre cette thèse. Vous auriez pu, si vous l'aviez voulu, citer d'autres économistes dont le Fraser Institute, qui n'aurait pas accepté cette thèse. Ce qui me chicote dans votre suggestion, c'est que vous ne donnez pas beaucoup d'indications de ce qui pourrait être les conséquences négatives pos-

sibles d'une telle politique.

Enfin, vous dites que la vraie valeur du dollar canadien, au lieu d'être de \$0,87 n'est que de \$0,78. Voilà une affirmation gratuite qui est loin d'être partagée par tout le monde.

Je ne veux pas vous donner l'impression que je connais les solutions à ce problème d'inflation, même si j'ai beaucoup d'idées sur le sujet, mais je reste profondément convaincu que c'est un fléau inacceptable dans une société humanitaire.

Je vous inclus un tableau fort intéressant tiré de «Pleins Feux» de Wood Gundy (printemps 1991) qui ne soutient pas particulièrement votre thèse. Notez entre autres que ces messieurs prévoient que les taux d'intérêt à long terme vont continuer de baisser au Canada à un rythme plus rapide que ceux des États-Unis, et que le taux préférentiel des banques serait sensiblement le même dans les deux pays à la fin de 1992, comme quoi, les économistes ne sont jamais d'accord.

Au sujet de vos articles du 13 mai, permettez-moi ces quelques remarques.

Ce qui ne fait de doute pour personne, c'est qu'à Ottawa on sait mieux que vous et moi ce que représenteraient les économies d'intérêts payés par le fédéral si les taux d'intérêt baissaient; en fait, avec un déficit d'au-delà de 330 milliards, une baisse de 1% des taux d'intérêt représenterait une épargne annuelle d'environ 3 milliards. Croyez-vous vraiment qu'à Ottawa nos gens sont assez sots pour maintenir des taux d'intérêt élevés et accélérer la récession sans raison?

Un autre élément de ce débat qui, me semble-t-il, doit recevoir le consensus de la majorité des Canadiens, c'est que l'inflation est un cauchemar pour les retraités, bien sûr, mais aussi pour ceux qui gagnent peu et ne peuvent pas facilement faire augmenter leur salaire après taxes pour compenser la baisse du pouvoir d'achat d'un dollar.

Ne croyez-vous pas que l'élément le plus important dans ce débat, est qu'en bonne partie les taux élevés résultent des excès déficitaires de nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux?

En tout dernier lieu, permettez-moi de souligner que nos dirigeants d'entreprises, par peur des représailles, ne disent jamais vraiment ce qu'il faudrait faire pour réduire substantiellement nos déficits, espérant (ce qu'on peut être naïf!) que les politiciens, eux qui veulent surtout se faire réélire, vont le faire pour nous.

Je reconnais et je trouve pénible les difficultés considérables que vivent nos entreprises, mais je n'aime pas beaucoup qu'on tape sur M. Crow comme si ces difficultés étaient de sa faute; c'est à croire que les ministres du fédéral n'ont aucun pouvoir sur la monnaie.

Gérard PLOURDE  
Montréal

## TAUX D'INTÉRÊT ET DOLLAR CANADIEN

FIN DE LA PÉRIODE:	25 mars	1991 juin	sept.	déc.	1992 mars	juin	sept.	déc.
<b>CANADA</b>								
Bons du Trésor - 91 jours	9,67	8,75	8,25	8	7,75	7,75	7,75	8
Taux préférentiel des banques	11,25	10	9,50	9,25	9	9	9	9,25
Obligations à long terme du gouvernement du Canada (10,25%, 15 mars 2014)	9,85	9,20	8,90	8,50	8,30	8,10	7,90	7,60
<b>ÉTATS-UNIS</b>								
Fonds fédéraux	6,13	6,50	6,50	6,75	6,95	7,15	7,35	7,65
Bons du Trésor - 91 jours	5,86	5,75	5,75	6	6,20	6,40	6,60	6,90
Taux préférentiel des banques	9	8,75	9	8,75	8,95	8,90	9,10	9,40
Obligations à long terme du Trésor (7,875%, 15 février 2021)	8,34	7,60	7,40	7,20	6,90	6,70	6,80	6,90
<b>TAUX DE CHANGE (\$ US/\$ CAN)</b>	86,2	83	81,5	81	81	81,5	82	82,5

# Kim Campbell promet pour demain son projet de loi sur le contrôle des armes

**MARIE-CLAUDE LORTIE**  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

derrière elle et son nouveau projet de loi « plus strict » sur le contrôle des armes, qu'elle déposera, « c'est sûr », demain avant-midi.

■ La ministre de la Justice, Mme Kim Campbell, assure que le caucus conservateur est tout entier

Pourtant, aucun des députés conservateurs impliqués dans le dossier, d'un côté ou de l'autre du débat, ne se risque encore à louer

inconditionnellement cette nouvelle tentative. C'est qu'en fait, ils n'ont pas encore vu le projet de loi, ont-ils expliqué. Il s'attendent à en parler ce matin, à la rencontre hebdomadaire du caucus.

L'ancien projet de loi, le C-80, qui proposait de resserrer le con-

trôle des armes, a fait long feu à la dernière session parlementaire à cause d'une division interne importante du caucus conservateur, à son sujet.

Le projet de loi, jugé encore trop permissif pour certains, était considéré trop restrictif par les

députés — souvent de comtés ruraux — à l'écoute des doléances des « utilisateurs d'armes légitimes. »

C'est pourquoi la ministre a choisi, en novembre, d'envoyer le projet de loi devant un comité

spécial. Mais là encore, les divisions sont apparues.

Premièrement, chez les conservateurs, le député Pierrette Venne a choisi de se dissocier de ses confrères et de ne pas signer le rapport, jugeant que les recommandations penchaient trop en faveur du lobby anti-traitement.

Deuxièmement, le néo-démocrate Ian Waddell a carrément rédigé un rapport dissident, proposant un contrôle encore plus sévère que celui tracé dans le projet de loi C-80.

Troisièmement, à l'autre pôle du débat, le libéral Robert Nault s'est lui aussi dissocié de ses collègues, refusant d'endosser globalement le document et proposant quelques recommandations en faveur des utilisateurs d'armes « légitimes » et des collectionneurs.

Au cœur du débat l'automne dernier, la ministre avait confié à La Presse que le contrôle des armes était la question la plus controversée qu'elle ait jamais eu à traiter. Plus polarisante encore que l'avortement.

Interrogée hier sur le contenu du projet de loi, elle a vivement répondu en souriant, d'arrêter de lui poser des questions et d'attendre à demain. Elle a toutefois confié qu'elle avait pris note des derniers résultats publiés par Statistique Canada, qui révèlent que la criminalité a augmenté de 7 p. cent au Canada l'an dernier. « Cela indique qu'il est important de travailler à la prévention », a-t-elle commenté.

Seul le député libéral Russell MacLellan, membre du comité spécial chargé d'étudier l'ancien projet de loi, a accepté de faire une brève confidence au sujet du contenu du projet de loi: ses sources au ministère de la Justice l'ont assuré qu'il en serait « heureux ».

M. MacLellan est l'un de ceux qui ont le plus solidement défendu le rapport du comité. Finalement, la ministre doit rencontrer le maire de Montréal, Jean Doré, et celui de Toronto, Art Eggleton, ce matin, pour discuter contrôle des armes.

## Quoi de neuf? Un cellulaire pour neuf et quatre-vingt quinze.

# 9,95

par mois\*



### Le Motorola fixe pour l'auto

Avec système mains-libres pour une sécurité accrue. Capacité de mémorisation de 50 numéros, affichage facile à lire. 9,95\$ par mois, incluant l'installation, lorsque vous vous abonnez au réseau Cantel pendant 3 ans à 24,95\$ par mois incluant 30 minutes de temps d'antenne gratuites. Les modèles peuvent varier selon les détaillants. **MOTOROLA**

### Qui paye quoi?

	Location mensuelle du téléphone	Tarif mensuel du réseau	Facturation détaillée	Total
Valeur au détail	20,95\$	24,95\$	3,50\$	49,40\$
Cantel assure:	11,00\$	—	3,50\$	14,50\$
Vous ne payez que:	9,95\$	24,95\$	INCLUSE	34,90\$

Le prix comprend 30 minutes gratuites par mois de temps d'antenne pendant les 12 premiers mois, le Message Mobile™ amélioré pendant 3 mois (une valeur totale de 15\$), l'installation et l'antenne (une valeur totale de 160\$), une protection contre une hausse du tarif mensuel et d'utilisation à la minute pendant 3 ans. Les tarifs Cantel décroissent avec l'usage de 0,50\$/minute à 0,25\$/minute. Des rabais supplémentaires s'appliquent en période hors-pointe.

**\* Joignez-vous au réseau Cantel pour une durée de 3 ans à seulement 24,95\$ par mois et Cantel partagera avec vous le coût de location de votre téléphone!**

Venez nous voir avant le 31 mai, et abonnez-vous au réseau Cantel pour trois ans. Vous profiterez du tarif mensuel Cantel de 24,95\$ pendant ces 3 années. Vous obtiendrez aussi 30 minutes de temps d'antenne gratuites par mois pendant la première année.



Ce téléphone portatif de Motorola vous est offert au prix incroyable de 19,95\$ par mois (location sur 36 mois) lorsque vous vous abonnez au réseau Cantel pour une période de trois ans au tarif mensuel de 24,95\$, comprenant tous les mois 30 minutes de temps d'antenne gratuites pendant la première année.

Mais il y a plus encore. Parce que Cantel partagera le coût de location à long terme de votre téléphone pour une période de trois ans, vous ne paierez que 9,95\$ par mois.

Après cette période, le téléphone est à vous! Nous assumons aussi les frais d'installation et l'antenne.

Si vous recherchez un téléphone portatif, le tarif de location partagé avec Cantel est aussi incroyable. Seulement 19,95\$ par mois pendant 3 ans.

**CANTEL**

En action pour les gens qui bougent™

**N'attendez pas.  
L'offre prend fin le 31 mai 1991.**

Alors, allez vite faire un tour chez votre détaillant Rogers Centre de Service Cantel ou un agent agréé Cantel pour plus de détails. Vérifiez ci-dessous celui qui se trouve le plus près de chez vous.

Le tableau représente les coûts pour un téléphone fixe. L'offre n'est valide que dans les provinces du Québec et de l'Ontario du 8 avril au 31 mai 1991. Sujet à l'approbation du crédit et celle du CRTC. Un paiement initial de 103,00\$ sera exigé pour les frais d'activation sur le réseau et les frais de permis du système.



**ROGERS™**

## CENTRES DE SERVICE CANTEL®

**Centres de service Cantel**  
**Métropolitain**  
Rogers Centre de service Cantel .....(514) 257-8826  
5954, boul. Métropolitain est  
**St-Laurent**  
Rogers Centre de service Cantel .....(514) 738-3833  
6315, Côte de Liesse  
**Laval**  
Rogers Centre de service Cantel .....(514) 682-2640  
3384, boul. St-Martin ouest  
**St-Hubert**  
Nedco .....(514) 676-3963  
3399, boul. Taschereau  
**Drummondville**  
Rogers Centre de service Cantel .....(819) 478-0851  
1565, boul. Lemire  
**Centre-ville Montréal**  
Radcel .....(514) 875-9512  
770, Notre-Dame ouest

**Agents Agréés Cantel**  
**Montréal**  
Corporation Starcell Inc .....(514) 327-1510  
Président Electroniques  
Canada Liée .....(514) 342-9609  
**Dollard-des-Ormeaux**  
Auto Studio .....(514) 684-4218  
**Dorion**  
Radio d'Auto N. Longtin Inc. ....(514) 455-7362  
**Laval**  
Radio d'Auto Chomedey Inc .....(514) 669-6711  
Lavallet Inc .....(514) 622-6307/944-3820  
Laval Cellulaire Cie .....(514) 682-9911  
Option Cellulaire Enr .....(514) 661-0122  
**Longueuil**  
Cellulaire Métropolitain Enr .....(514) 651-5713  
**Mercier**  
Le docteur du pare-brise/Chrismar ..(514) 691-1256

**Pointe-aux-Trembles**  
Bomar Cellulaire Inc .....(514) 983-5401  
Communications M.S. Inc. ....(514) 645-9271  
**Repentigny**  
Communications Réguy .....(514) 581-4666  
**St-Bruno**  
ITS Communications Inc .....(514) 866-3613  
**St-Jean-sur-Richelieu**  
L.A. Communications .....(514) 358-0966  
**St-Laurent**  
G.N.D. Cellulaire Inc .....(514) 333-5590  
**Terrebonne**  
Cell-Express .....(514) 964-1964  
**Valleyfield**  
Radio d'Auto Valleyfield Inc. ....(514) 371-0931  
**CELULAND™**  
St-Laurent .....(514) 278-1873  
St-Jacques .....(514) 481-8455

Côte des Neiges .....(514) 731-3957  
Dorval .....(514) 733-6406  
Pointe-Claire .....(514) 694-3115  
Laval .....(514) 682-1657  
**ProCell**  
Solution Cellulaire II, Montréal .....(514) 733-0000  
Pélon Distribution Liée, Montréal .....(514) 983-1666  
Omni-Cell Enrg., St-Jérôme .....(514) 438-1332  
Radio d'Auto Félix Inc., Carignan .....(514) 658-5241  
Radio Michel, Tracy .....(514) 746-7777  
Radio Michel, Beloeil .....(514) 467-6428  
**VIRIDIS**  
Montréal .....256-9091  
St-Constant .....638-0184  
Beloeil .....467-9475  
Valleyfield .....373-3391  
Longueuil .....651-0300  
Terrebonne .....471-5000

Également disponible chez les détaillants participants: Giennayre Page Cellulaire, Lebeau Vitres d'Autos, Multitech et Radio Shack.

## Mulroney accuse les médias

Presse Canadienne  
TOKYO

■ Le premier ministre Brian Mulroney a accusé les médias, hier, d'avoir provoqué la controverse au cours de laquelle on lui a reproché de profiter de son voyage en Extrême-Orient pour dénigrer le budget du gouvernement néo-démocrate ontarien.

Les commentaires émis par M. Mulroney à l'issue d'un entretien avec des représentants de l'élite de la communauté d'affaires japonaise, lundi, lui ont valu des reproches outrés du premier ministre ontarien Bob Rae, à Toronto.

Il semble acquis que M. Mulroney n'a pas mentionné spécifiquement le déficit du budget ontarien au cours de ses échanges avec les gens d'affaires japonais. Mais quelques instants après que M. Mulroney se soit entretenu avec les journalistes, à l'issue de sa rencontre avec les gens d'affaires, M. Kazuo Nukazawa, directeur de la Fédération des organisations économiques Keidanren, contredisait directement les propos tenus par M. Mulroney devant la presse.

Pressé de dire si les déficits des gouvernements canadiens préoccupaient les investisseurs japonais, il a répondu: « Non, ce qui importe, c'est que nos entreprises n'aient pas de déficit ».

MAÎTRISE EXCEPTIONNELLE



## Selon le Conseil des collèges, les cégeps «scolarisent» mal les adultes

FRANÇOIS FORNIST

■ Après deux ans de consultations, le Conseil des collèges du Québec en vient à la conclusion que les cégeps remplissent mal leur mandat dans le secteur de l'éducation des adultes et manquent ainsi à leur mission de scolarisation des Québécois, les moins instruits des Canadiens.

De «toute urgence», indique le président du Conseil, M. Yves Morin, il faut développer l'éducation des adultes dans une «perspective d'éducation permanente, de continuité», non seulement pour qu'ils soient efficaces dans un emploi donné, mais pour progresser dans leur vie professionnelle.

À l'heure actuelle, pour des raisons strictement économiques, les cégeps répondent davantage aux besoins de formation identifiés par les entreprises qu'à ceux des individus. Au cours des dernières années, indique le rapport, la formation offerte aux adultes s'est graduellement centrée sur la formation sur mesure, le perfectionnement de la main-d'œuvre et l'adaptation aux changements technologiques.

Cette réponse aux besoins «pointus, ponctuels et circonstanciels» des entreprises et du ministère de la Main-d'œuvre était souhaitable, mais elle s'est faite au détriment de formations plus larges : les programmes complets, la formation générale et les cours obligatoires sont peu offerts aux adultes.

Par exemple, il est à peu près impossible pour un adulte, actuellement, d'obtenir un diplôme technique d'études collégiales (DEC) à moins de se résoudre à fréquenter l'enseignement normal. Or, le DEC est la sanction collégiale la plus reconnue sur le marché du travail, bien avant les «attestations» et «certificats».

«Il faut éviter, précise M. Morin, que la formation offerte aux adultes ne soit qu'un ensemble disparate de cours», une formation gadget, sans profondeur, incohérente et qui ne conduit pas à une reconnaissance officielle des compétences acquises.

À peine deux p. cent des 70000 adultes inscrits en formation créditée obtiennent un diplôme. Dans un cégep qu'il n'a pas nommé, avec une clientèle de 10000 adultes, 60 diplômes seulement ont été décernés.

Le Conseil reproche au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de faire preuve de peu de leadership depuis 1984, année au cours de laquelle le gouvernement transférait au ministère de la Main-d'œuvre la responsabilité du développement de la main-d'œuvre et la plus grande partie des budgets alloués à l'éducation des adultes.

Le transfert de responsabilité et les limites de financement du ministère de l'Enseignement supérieur ont amené les cégeps à s'en remettre principalement aux programmes de développement de la main-d'œuvre pour financer une grande partie de la formation des adultes. Conséquemment, ils ont dû s'aligner sur les orientations de ces programmes.

Le Conseil reconnaît que ce n'est pas demain matin que les cégeps, et surtout la population adulte en quête d'emploi, investiront dans la «formation fondamentale», garante, selon lui, de la polyvalence, de la mobilité. Il faudrait, pour cela, augmenter les budgets, assurer divers programmes de support qui permettraient aux travailleurs de poursuivre les études tout en travaillant ou d'obtenir, par exemple, des congés-études.

Le Conseil blâme toutefois les directions de cégeps qui n'offrent pas les programmes complets, les services d'information et d'orientation pour adultes, comme cela se fait pour les collégiens ordinaires.

«Les adultes, affirme le rapport, bénéficient de peu de support pour définir leur projet de formation, peu d'incitation à envisager leur démarche dans une perspective à plus long terme.»

Le Québec compte plus de 180000 personnes inscrites à l'éducation aux adultes. Ce chiffre augmente de 5000 à 6000 par année.

## Un règlement discriminatoire et illégal, soutiennent le Dr Perron et trois de ses patientes

■ Le juge Derek Guthrie, de la Cour supérieure, a commencé à entendre, hier matin, la demande d'injonction des patientes du docteur Robert Perron, suspendu la semaine dernière de la Cité de la santé, à Laval, pour avoir pratiqué trop d'accouchements (il avait dépassé le quota fixé par l'hôpital).

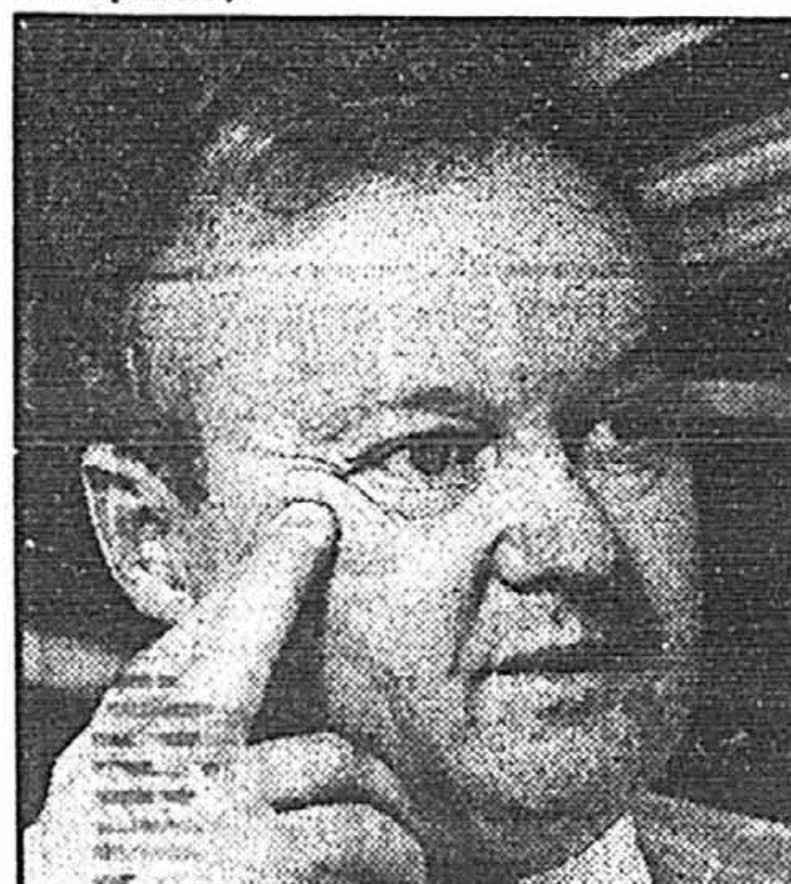
Le médecin et trois de ses patientes réclament la suspension du règlement qui fixe à 4200 par année le nombre maximum d'accouchements à l'hôpital de Laval.

Selon eux, ce règlement est discriminatoire et illégal.

L'administration justifie ses quotas en soulignant, entre autres, que lorsque le nombre de patientes venues accoucher est trop élevé, les mères occupent des lits qui sont normalement réservés aux patientes venues subir des opérations gynécologiques. Si bien que des opérations doivent être reportées.

Le débat se poursuivra ce matin au Palais de justice de Montréal.

Par ailleurs, la Commission des Affaires sociales doit se prononcer aujourd'hui sur la suspension imposée au docteur Perron. La décision est importante, puisque d'autres médecins de la Cité de la santé sont sur le point d'être suspendus pour avoir dépassé leur «quota».



Le Dr Robert Perron  
PHOTO ROBERT NADON, La Presse

# EconoBMR

## avec les BMRabais de votre BMRiste

Prix BMR en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1991. Ces prix sont "Payez et Emportez".



**71<sup>99</sup>**

**Ventilateur à plafond "Mini-Designer" de NADAR**  
5 pales - 42" de diamètre.  
Luminaire 3 projecteurs blancs en mèche. #MD-905-SW-K63.

**29<sup>99</sup>**

**Peinture antirouille "TREMCLAD" fini lisse et lustré. 4 litres.**

**78<sup>99</sup>**

**Robinet de lavabo PEERLESS par Waitec #8807. Robinet chromé avec disque de céramique. Une poignée.**

**19<sup>99</sup>** paquet

**Laine isolante rose R-20/15"**  
6" d'épaisseur - 1 paquet couvre 54.9 pi. ca.

**562<sup>99</sup>**

**Scie multi-coupe à frein électrique #LS-1011 (sac ramasse-poussière non-inclus)**

**93<sup>99</sup>**

**Porte miroir coulissante avec cadre blanc 4' x 80 1/2"**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités ou d'offrir des substituts.

- |  |  |   |  |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|--|
| <b>MONTRÉAL</b><br>SHEARER BOCK-RUTHERFORD INC.<br>50, rue Stinson<br>748-8161<br>CENTRE DE RÉNOVATION ST-ZOTIQUE INC.<br>2345, rue Saint-Zotique Est<br>725-9378<br>J.E. TREMBLAY LIMITÉE<br>2291, rue des Ormeaux<br>351-3410<br>NORMAN THOMPSON INC.<br>6750, BOUL. Léger<br>322-2565<br>ARMAND BRUNET & FILS LTÉE<br>48, av. Wolseley Nord<br>481-8127 | <b>MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION</b><br>MAGNAN INC.<br>2461, rue Augustin-Cantin<br>931-2561<br><b>ENVIRONS DE MONTRÉAL</b><br>ERNEST BERGERON ET FILS INC.<br>500, Notre-Dame<br>Acton Vale<br>546-2761<br>D.N. RACINE INC.<br>2899, chemin de la Rivière<br>Athelstan<br>264-5633<br>F.W. JONES & SON LTD.<br>44, rue Dutch<br>Bedford<br>248-3323 | <b>J.C. PRUD'HOMME INC.</b><br>39, rue Principale<br>Châteauguay<br>692-9992<br><b>MARC ROUSSEAU LTÉE</b><br>520, boul. Labelle<br>Chomedey<br>688-1170<br>F.V. LALONDE INC.<br>25, route 338<br>Coteau Landing<br>267-3559<br>FLEURANT & FRÈRE INC.<br>328, boul. Curo-Labellé<br>Fabreville<br>625-0711<br>LACHUTE BMR<br>Route rurale n°2<br>Lachute<br>562-3707 | <b>CHARLES GODFRIND INC.</b><br>1156, route 344<br>L'Assomption<br>589-2201<br><b>PAUL BERTRAND INC.</b><br>1155, rue Joliette<br>Longueuil<br>674-3577<br><b>J.O. CARREAU INC.</b><br>1200, rue Girouard<br>Marieville<br>460-4419<br><b>GUÉNETTE &amp; FILS LTÉE</b><br>550, boul. des<br>Laurentides<br>Piedmont<br>227-2694-95 | <b>MARCEL BELLEVILLE INC.</b><br>90, av. du Moulin<br>Saint-Alphonse-de-Rodriguez<br>883-2244<br><b>G.M. DUFOUR INC.</b><br>1169, rue de la Montagne<br>Saint-François<br>688-2052<br><b>RÉNOVATION MICHEL TREMBLAY INC.</b><br>7000, route 125<br>Chertsey<br>682-3636<br><b>GEO. H. DURAND LTÉE</b><br>210, rue Saint-Michel<br>Saint-Émile-de-l'Énergie<br>686-3854 | <b>ST-JEAN BMR</b><br>210, boul. Saint-Joseph<br>Saint-Jean<br>359-1311<br><b>MATÉRIAUX J.C. BRUNET INC.</b><br>3639, chemin Oka<br>Saint-Joseph-du-Lac<br>472-7620<br><b>EUGÈNE MONETTE INC.</b><br>2650, chemin Doncaster<br>Val-David<br>322-3833 | <b>A. MIRON &amp; FRÈRE INC.</b><br>135, rue du Marché<br>Valleyfield<br>373-9015<br><b>MATÉRIAUX MIRON INC.</b><br>230, boul. Monseigneur-<br>Langlois<br>Valleyfield<br>373-1272 |
|--|--|---|--|--|--|--|

**BMR ci beaucoup!**

**Audi** Pour ceux qui n'ont pas encore fait l'expérience de la conduite d'une Audi, voici une chance remarquable. La nouvelle Audi 80.

Une Audi à part entière.

La technologie allemande et le luxe, la traction avant et notre

**VOICI LA AUDI 80**

5 cylindres de 2.3 litres : tout cela contribue à l'intense satisfaction du conducteur. Un sentiment de maîtrise - en dépit des éléments. Et comme toutes les Audi, la 80 vous laisse le contrôle total de vos finances, grâce aux conditions inégalées offertes par La carte Audi : entretien et réparations gratuits pour 4 ans ou 100 000 km. Pas de frais cachés ni de mauvaises surprises.\*\*

Découvrez les remarquables

qualités routières de la Audi, à un prix

non moins remarquable.

La nouvelle Audi 80.



\* Prix de détail maximum suggéré par le constructeur. TPS, TVP, options, frais de livraison et de préparation en sus. Un concessionnaire peut offrir un prix moindre. Jantes montrées, en option. \*\* Pas de surprises ici non plus. Mais pour plus de détails concernant La carte Audi, voyez votre concessionnaire.



27 995 \$\*

PRIX EXCEPTIONNEL



## La consignation des bouteilles de vin commencera en 1992, affirme Pierre Paradis

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ La consignation des bouteilles de vin et la récupération des pneus au Québec devraient être amorcées au début de 1992.

Insistant pour dire que les dossiers ne sont aucunement liés, le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a fait savoir hier que les mandats ont été confiés à la Société d'État Recyclage Québec.

Quant à la consignation des bouteilles de vin et de cidre (et non de spiritueux), a souligné le ministre, les ententes devront intervenir entre la Société des alcools, les épiceriers, si elles s'impliquent, et le gouvernement.

M. Paradis attache peu d'importance vis-à-vis des réticences des gens du milieu. Il comprend les intervenants d'exprimer leur insatisfaction parce que le gouvernement s'implique dans un domaine où les marges de profits sont fragmentées par pourcentage de points.

« Les gens s'objectaient en 1984

quand il a été question de consigner les bouteilles de boissons gazeuses », a-t-il rappelé.

« Ce n'est pas parce que nous traversons une période difficile sur le plan économique que nous devons négliger l'environnement », a ajouté M. Paradis.

Le ministre a expliqué que les bouteilles ne seront pas toutes récupérables. Dans le cas des produits importés, on utilisera le verre à d'autres fins. Quant à la consignation, elle s'élèvera à plus de 10 sous, a-t-il laissé entendre.

Soulignant que la consignation des bouteilles de bière s'établit à 97 p. cent et à 70 p. cent pour les bouteilles de boissons gazeuses, le ministre Paradis a ensuite argué que le pourcentage de consignation des bouteilles de vin devrait se situer entre ces chiffres parce que les consommateurs de vin sont sensibilisés à la cause environnementale.

Pour ce qui est des vieux pneus, M. Paradis a avancé qu'on devrait verser un montant de l'ordre de 5 \$ pour la récupération de chaque pneu, comme cela se fait en Ontario.

## Les consommateurs seraient naïfs en matière d'alimentation

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ L'Association canadienne des consommateurs croit que la majorité des consommateurs ne sont pas pleinement informés et sont peut-être naïfs quand vient le temps d'évaluer leurs sources alimentaires.

C'est en ces termes que la présidente de l'organisme national, Mme Marilyn Lister, a réagi devant les participants au congrès du Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA), aux données d'une étude effectuée par le CCDA et le Food Marketing Institute (FMI) sur les attitudes des consommateurs.

Cette étude, rendue publique au début du mois au congrès du FMI à Chicago, indiquait que les consommateurs nord-américains se fient de moins en moins à leur gouvernement, à eux-mêmes et à aux associations de consommateurs, mais de plus en plus aux manufacturiers et aux détaillants pour assurer la sécurité de leurs aliments.

Par contre, le scepticisme démontré par les répondants à un questionnaire que l'ACC a fait circuler l'an dernier inquiète davantage les dirigeants du mouvement, puisque les trois quarts ou presque des Canadiens s'inquiètent au moins un peu de la sécurité de ce qu'ils mangent.

La tendance à s'inquiéter beaucoup (25 p. cent des répondants) au sujet de certains aliments spécifiques est particulièrement grande chez ceux qui ont habituellement la responsabilité des achats alimentaires et cela vaut pour la volaille, les fruits de mer, les fruits, mais pas pour la viande rouge et pour les légumes.

De nombreux consommateurs interrogés se disaient aussi inquiets des effets sur les aliments de l'emploi de pesticides, de la pollution, des agents de conservation, des altérations, de l'hygiène et du recours à des hormones.

Et, a rappelé Mme Lister en conclusion de sa conférence, il y a encore 10 p. cent des consommateurs qui se fient à des groupes comme l'ACC pour sonner l'alarme quand le danger apparaît.

# La récession menace-t-elle davantage vos exportations vers les États-Unis?

Même dans le meilleur des cas, les exportations sont exposées à des risques de crédit. Or, comme l'Amérique du Nord est en pleine récession, ces risques sont encore plus menaçants pour les exportateurs canadiens.

Heureusement qu'il y a la Société pour l'expansion des exportations. Avec notre assurance à l'exportation, nous protégerons vos exportations à des taux très avantageux.

La SEE a aussi d'autres moyens de vous aider. Nous offrons aux exportateurs canadiens une vaste gamme de services d'assurance à l'exportation et de garantie ainsi que du financement à leurs acheteurs étrangers. De plus, 80 % de nos transactions se font avec des petites et moyennes entreprises canadiennes.

Alors, pourquoi ne profitez-vous

pas de nos 46 années d'expérience reconnue sur les marchés mondiaux pour protéger et développer vos exportations? Pour en savoir davantage sur nos services d'assurance, de financement et de garantie, n'hésitez pas un instant à nous appeler ou à nous faire parvenir le coupon ci-dessous.

Non, si vous nous parlez d'abord.

J'attends l'appel d'un directeur de comptes de la SEE.

Je souhaite recevoir une trousse d'information sur votre organisme.

Nom \_\_\_\_\_  
 Entrepr. \_\_\_\_\_  
 Titre \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_  
 Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
 Société pour l'expansion des exportations  
 C.P. 655, Ottawa (Ontario) K1P 5T9



Société pour l'expansion des exportations

Vancouver 604-666-6234    Calgary 403-294-0926    Winnipeg 204-983-5114    Toronto 416-973-6211    London 519-645-5828    Ottawa 613-598-2992    Montréal 514-283-3013    Halifax 902-429-0426

# 20 000 OUBLIS, MONSIEUR CÔTÉ, C'EST BEAUCOUP!

Quand dans votre projet de loi sur la réforme du système de santé et des services sociaux, vous faites exclusion, Monsieur le Ministre, de 20 000 infirmières et infirmiers auxiliaires, l'oubli est de première importance...

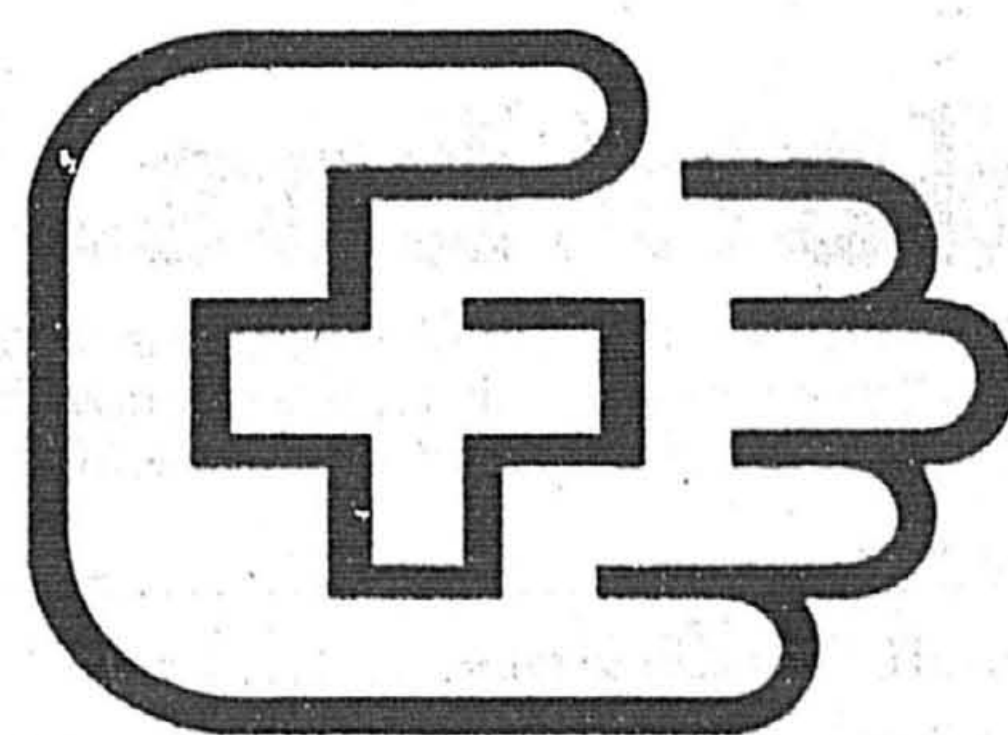
En effet, votre proposition d'un Conseil des infirmières et infirmiers « responsable de contrôler et d'apprécier la pertinence, la qualité et l'efficacité des actes infirmiers posés dans un centre de santé »

exclut la participation des infirmières et infirmiers auxiliaires. Pourtant, notre rôle est loin d'être secondaire. Nous formons une corporation professionnelle de 20 000 membres. 20 000 personnes qui dispensent de façon très humaine des soins de haute qualité aux

malades. Et vous savez, Monsieur Côté, comme ils en ont besoin! En agissant ainsi vous négligez l'apport de 20 000 partenaires indispensables au personnel clinique des centres de santé.

20 000 professionnels en relation directe avec les malades pour le bien desquels vous avez prévu cette réforme. Alors, pourquoi nous avoir relégués au second rang. Pensez-y Monsieur Côté, parce que nous oublier : c'est oublier le droit des malades à

l'humanisation des soins! Nous vous prions d'accorder, Monsieur le Ministre, aux infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec la place qui leur revient au sein du Conseil des infirmières et infirmiers des centres de santé. Car, comme des milliers et des milliers de malades en ont fait la preuve depuis quarante ans, notre rôle dans l'humanisation des soins est de première importance.



Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

# Le courant passe bien entre Hydro-Ontario et les Amérindiens

JEAN-PAUL SOULIÉ

Pendant qu'à Hydro-Québec le service des relations de presse ne touche plus à l'affaire des comptes impayés dans la réserve de Kahnawake qu'avec des pincettes depuis que *La Presse* publiait, vendredi dernier, le montant du compte d'électricité de plus de 110 000 \$ accumulé par le *Mohawk Superbingo* — «c'est une question très délicate, dit la préposée Sylvie Achard» — à Hydro-Ontario, on affirme ne pas avoir de problèmes majeurs avec les communautés amérindiennes. Chez Hydro-Ontario, le système

de la distribution est essentiellement différent de celui d'Hydro-Québec. Les clients d'Hydro-Ontario sont des sociétés municipales de service public. Si bien qu'Hydro-Toronto peut avoir des pratiques de recouvrement de ses comptes différentes de celles d'Hydro-Kingston ou d'Hydro-Cornwall. Mais la plupart des communautés amérindiennes de l'Ontario n'ont pas de société de service public de distribution et Hydro-Ontario facture directement aux abonnés. Cependant, en moyenne, les délais accordés aux abonnés doivent être approximativement l'équivalent de ce qu'ils sont au Québec.

Ces délais pour le «client typique» d'Hydro-Québec, sont décrits dans une «séquence d'émission des modes de recouvrement», pour un «abonnement bimestriel»: zéro jour pour la facture courante, aucun document d'émis à 30 jours, facture courante à 60 jours plus un message touchant le retard, avis final à 90 jours, et avis d'interruption de l'alimentation avec la facture courante à 120 jours. Suivra une tentative de perception, avec une prise d'entente, à défaut de quoi il y aura «interruptions sélectives, après avis de huit jours».

L'Hydro-Québec vient de nom-

mer un coordonnateur aux relations amérindiennes. «Mais ailleurs au Québec, il n'y a jamais eu de distinction entre les abonnés amérindiens et les autres», dit Sylvie Achard. Hydro-Ontario a un chargé des affaires autochtones depuis longtemps. M. Raymond Baril, qui occupe cette fonction, se dit d'avis que si la plupart des communautés autochtones reçoivent directement une facture d'Hydro-Ontario, leur taux de délinquance n'est pas pire qu'ailleurs. «Chaque personne abonnée reçoit sa facture, et si elle ne paie pas, le courant est coupé au bout d'un certain temps», dit M. Baril.

Le seul problème que signale M. Baril est celui d'une petite communauté indienne du Nord de l'Ontario. «Pour des raisons

politiques, le chef avait dit aux abonnés de ne pas payer. Il y a eu négociations et l'affaire a été réglée».

## L'OUEST CET ÉTÉ

### VANCOUVER et LOS ANGELES

JUSQU'À 4 VOLS DIRECTS HEBDOMADAIRES les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Vol direct tous les mercredis du 26 juin au 4 septembre 1991

**VOL ALLER ET RETOUR À PARTIR DE 349\$**

Pour Vancouver (taxes et TPS) 61\$  
Pour Los Angeles (taxes et TPS) 75\$

\* Il est possible, moyennant un supplément, d'utiliser nos vols au départ de Los Angeles ou de Vancouver les samedis ou les mercredis pour Los Angeles, San Francisco, Las Vegas, et reprendre le voyage soit de Los Angeles, soit de Vancouver vers Montréal sur nos vols.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ  
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES



3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE.

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

**79623507**

Si non, composez, à Montréal, le 251 8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688.

**CLUB Multi points**

**La Presse**

LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

# Puissance AU MAXIMUM!

Une offre qui tombe pile! Choisir un portatif stéréo Hitachi de la série TRK ou CXW, c'est choisir un appareil d'une puissance et d'une performance exceptionnelles. Déplacez-vous au son de la musique.

**EN PRIME!**

Achetez dès aujourd'hui votre portatif stéréo Hitachi et recevez 8 piles\* Duracell en prime. Et mettez du rythme dans votre vie!

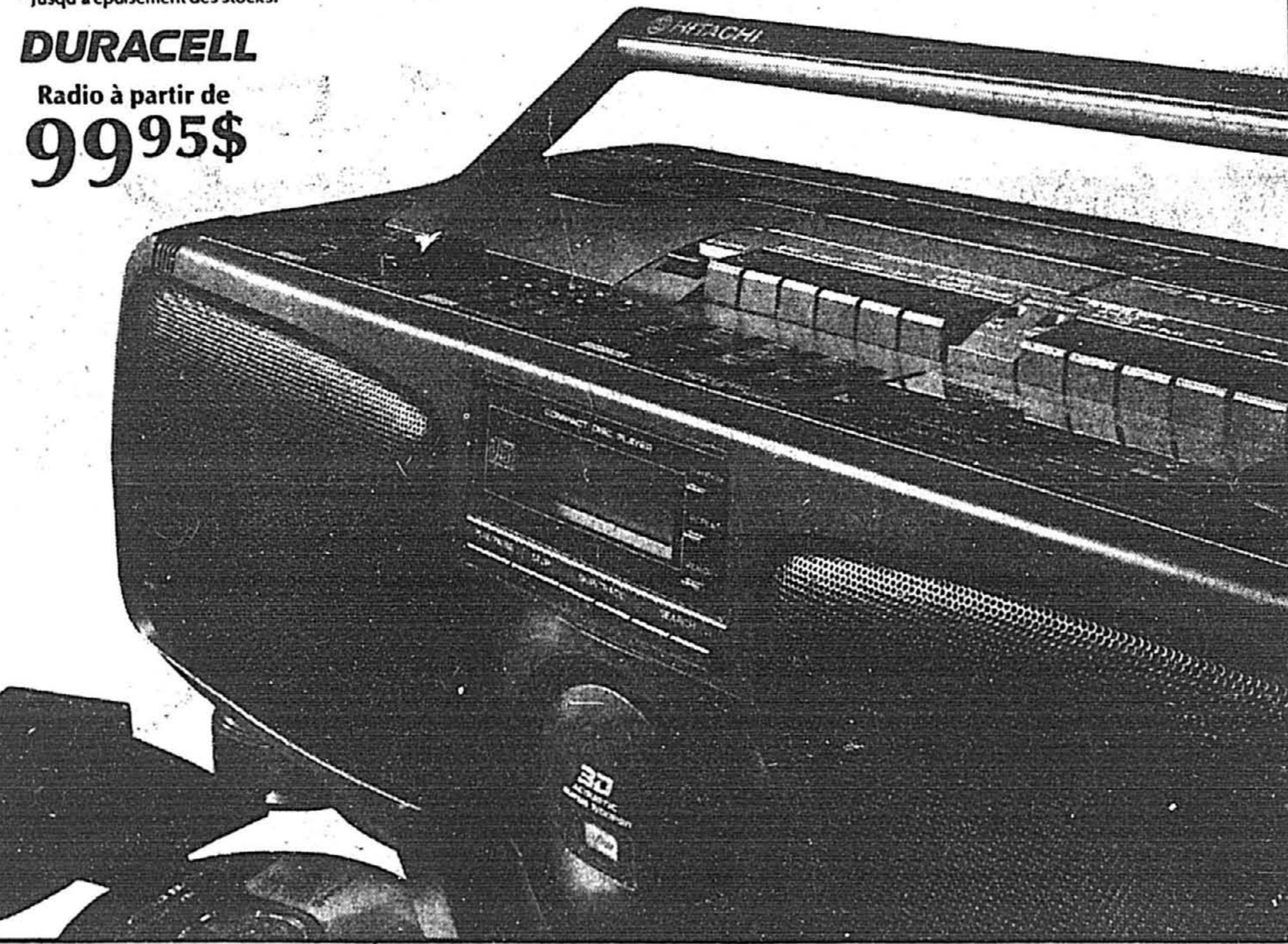
\* Jusqu'à épuisement des stocks.

**DURACELL**

Radio à partir de **9995\$**

**GAGNEZ!** Une des 10 collections des plus grands succès de CD Plus. Passez chez votre marchand Hitachi dès aujourd'hui et courez la chance de gagner une collection de 50 disques compacts regroupant les plus grands succès de PolyGram. Une collection de choix pour des heures d'écoute en compagnie de vos chanteurs préférés: Van Morrison, Bootsauce, Kathy Dennis et Kentucky Headhunters. De plus, obtenez le tout dernier disque compact de 'The Triplets'. Renseignez-vous auprès de votre marchand Hitachi pour connaître tous les détails du concours. Cette offre est valable jusqu'au 31 juillet 1991.

PolyGram



**HITACHI**  
Performance exceptionnelle.



**Louis Fillion inc.**

5730 est, rue Sherbrooke, Montréal (coin Monsabre entre Dickson et Lacordaire)  
254-6041

## PASSEPORT-BEAUTÉ

PRINTEMPS 1991

DESTINATION RENOUVEAU, DESTINATION BEAUTÉ à la Baie, centre-ville de Montréal et Centre Rockland!

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1991

Passport-Beauté, votre visa pour découvrir des contrées où les fragrances les plus envoiées et les nuances les plus belles célèbrent avec brio le renouveau printanier.

AUJOURD'HUI, ELIZABETH ARDEN VOUS INVITE!



**Elizabeth Arden: Céramide Time Complex**

Elizabeth Arden met à profit une technologie de pointe afin de repousser les frontières du temps. Les capsules Céramide Time Complex offrent à la peau un traitement performant des plus purs! Une seule de ces capsules et votre peau retrouve l'éclat de la jeunesse. 60 capsules. 68 \$.

**PRIME:** à l'achat de 22,50 ou plus de produits Elizabeth Arden, vous recevrez, sans frais, une gamme de produits: un rouge à lèvres de luxe; une eau de toilette Red Door, 10 ml; un Complexe antistress Micro 2000, 7 ml; et un mascara double brosse.

Une prime par personne. En vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, tant qu'il y en aura.

ELIZABETH ARDEN

la Baie

## Cet été, nos prix volent bas.

Si vous allez en Europe cet été, pourquoi ne pas profiter de prix au ras du sol? Comme les tarifs extrêmement bas\* de Lufthansa, par exemple. Lufthansa a des vols directs à partir de 5 destinations canadiennes vers Francfort et, de là, vers 80 autres merveilleuses villes d'Europe. En choisissant

Lufthansa, vous obtenez aussi d'excellentes conditions pour la location de voitures, les hôtels, le transport ferroviaire et beaucoup plus encore. Pas étonnant que Lufthansa soit votre premier choix vers l'Allemagne et au-delà.

Tarifs	Francfort/Düsseldorf	à partir de 389 \$	Prague	à partir de 419 \$
	Munich	à partir de 399 \$	Belgrade/Zagreb	à partir de 439 \$
	Vienne/Graz/Linz	à partir de 419 \$	Rome/Milan/Venise	à partir de 450 \$

\* Les tarifs indiqués correspondent à l'aller simple sur un billet aller et retour; les billets doivent avoir été achetés avant le 31 mai 1991, et des conditions de réservations et de durée de séjour minimale/maximale s'appliquent; toutes taxes en sus. Note: Les dates d'achat pour Francfort, Düsseldorf et Munich ont été prolongées jusqu'au 30 juin 1991.

Pour obtenir de plus amples renseignements et faire des réservations, téléphonez à votre agence de voyage ou à Lufthansa. Codes régionaux: 514, 418, téléphonez au 1 800 363-3950. A Montréal, téléphonez au 288-2227.



**Lufthansa**